

Manuel d'instructions pour la confection de rapports d'activités d'aménagement sur le territoire forestier du domaine de l'État

Novembre 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Coordination

Samuel Pilote, ing.f., M.Sc.

Direction de la planification forestière, de la géomatique et de l'aménagement intégrée

Collaboration

Alexandre Gobeil

Nelson Fréchette, ing.f.

Direction de la certification des processus forestiers et des contrôles

Maxime Crevier-Tremblay, ing.f.

Direction de la coordination opérationnelle

Renseignements

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Direction de la planification forestière, de la géomatique et de l'aménagement intégrée

Secteur des opérations régionales

Édifice Atrium

5700, 4^e Avenue Ouest, local A-434

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 1 833-361-0001

Internet : www.mrnf.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN : 978-2-550-91210-1

Les modifications surlignées en **jaune**, dans le texte, sont les nouveautés en lien avec la version de mai 2025. Pour le RATF 2025-26, les principales modifications sont :

- **Ajout de la section 3.21 sur l'exploitation d'une sablière existante.**

Nous vous invitons à lire attentivement le manuel et le référentiel afin de prendre connaissance des différents changements. De plus, ***une norme géométrique***, qui encadre la confection des RATF, est maintenant en vigueur. Vous pouvez retrouver cette norme au même endroit que le manuel et le référentiel.

Table des matières

Introduction.....	1
Section I - Le rapport d'activités technique et financier (RATF).....	2
1. Contenu du RATF	2
2. Dépôt du RATF	2
2.1 Date de dépôt du RATF	2
2.2 Organismes visés par le dépôt d'un RATF	3
2.3 Portée de la signature de l'ingénieur forestier	3
2.4 Information à déposer	4
2.4.1 Fichiers à transmettre	4
2.4.2 Information relative aux communautés autochtones	6
2.4.3 Remarque complémentaire	6
2.4.4 Documents connexes	6
2.5 Responsabilité au sujet du dépôt	7
2.6 Signature numérique	7
2.7 Nomenclature des fichiers	7
2.7.1 Nomenclature du fichier compressé	7
2.7.2 Nomenclature des fichiers inclus dans le fichier compressé	8
2.8 Guichet « Gestion des transmissions des RATF » (GTR).....	8
3. Généralités	8
3.1 Domaine de valeur versus code utilisé	8
3.2 Définition du secteur d'intervention.....	8
3.3 Déclaration des superficies traitées et non traitées	8
3.4 Dérogation	9
3.5 Chemin multiusage et secteur d'intervention	9
3.6 Ponceau.....	9
3.7 Superficie d'une aire d'empilement (AE).....	9
3.8 Aire d'empilement (AE)	9
3.9 Coupe par bande	9
3.10 Fiche : Remise en production d'une infrastructure.....	10
3.11 Code de culture.....	10
3.12 Fiche – Code de culture (culture)	11
3.13 Fiche - Traçabilité des plants (traca)	12
3.14 Présentation polygonale des coupes avec rétention.....	12
3.15 Autorisation, certificat d'autorisation et dérogation	12
3.16 Interventions multiples sur une même surface au cours de la même année d'opération	12
3.17 Lisière boisée	12
3.18 Attribut en lien avec les programmes d'aide supplémentaire	13
3.19 Les superpositions dans la fiche POL_INT	13
3.20 Présentation d'un secteur complet non traité dans la fiche SUP_NON_TR	13
3.21 Exploitation d'une sablière existante	14
3.22 Mise à jour de la carte écoforestière.....	14
3.23 Métadonnées	14
3.23.1 Métadonnées par entité géométrique	14

3.23.2 Métadonnées par couche d'entités géométriques.....	14
4. Structure des données descriptives	15
5. Reddition de comptes financière des coupes partielles	16
Section II – Le rapport annuel des droits consentis (RADC)	17
1. Généralités	17
2. Déclaration à produire par les clients	17
2.1 Contenu du RADC	17
2.1.1 Déclaration de volume mesuré	17
2.1.2 Déclaration de la MLNU	18
2.1.3 Déclaration des volumes récoltés	18
2.1.4 Déclaration de la vidange des secteurs récoltés (BGA et PRAU)	18
Section III – Rapports pour l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles	19
Section IV – Rapport pour les travaux réalisés sur des chemins multiusages, des ponts et des ponceaux.....	20
1. Généralités	20
Section V - Rapport pour la récolte de thé du Labrador à des fins commerciales.....	21

Liste des tableaux

Tableau 1 – Organismes visés par le dépôt d'un RATF	3
Tableau 2 – Liste des fichiers de formes à déposer par groupe de clients	4
Tableau 3 – Liste des fichiers descriptifs à déposer par groupe de clients	5
Tableau 4 – Liste des autres fichiers obligatoires par groupe de clients	5
Tableau 5 – Exemple de données à produire dans les contrats donnés aux entreprises crie	6
Tableau 6 – Signification des abréviations	15
Tableau 7 – Signification des termes	15

Liste des annexes

Annexe 1 – Norme géométrique	22
Annexe 2 – Domaine de valeurs	23
Annexe 3 – Diamètre, portée et hauteur des ponceaux	24
Annexe 4 – Codes RATF pour lesquels l'attribut « NO_UE » de la fiche SI doit être complété....	25
Annexe 5 – Codes RATF pour lesquels un volume est attendu dans la fiche SI.....	34
Annexe 6 – Codes RATF qui représentent les traitements de préparation de terrain	40
Annexe 7 – Codes RATF qui représentent les traitements d'ensemencement	42
Annexe 8 – Codes RATF qui représentent les traitements de drainage	43
Annexe 9 – Codes RATF qui représentent les traitements de reboisement, regarni et enrichissement	44
Annexe 10 – Codes RATF qui représentent les legs par bouquet ou îlot	45
Annexe 11 – Fiches descriptives des chemins multiusages, des ponts et des ponceaux.....	46
Annexe 12 – Présentation des polygones d'intervention (Fiche Pol_int) des secteurs de coupe avec rétention par bouquets ou îlots.....	54

Introduction

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (c. A-18.1) précise à l'article 66, que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) peut exiger de toute personne ou de tout organisme qu'il lui présente un rapport d'activité. Par conséquent, le présent document énonce les exigences, la forme et la teneur des différents rapports d'activités que doivent présenter les différents clients qui réalisent des travaux sur les terres du domaine public.

Section I - Le rapport d'activités technique et financier (RATF)

1. Contenu du RATF

La Direction de la planification forestière, de la géomatique et de l'aménagement intégrée (DPGA) a confectionné une norme d'échange numérique qui encadre la présentation du RATF.

Dans leur ensemble, les renseignements contenus dans les différentes fiches présentes dans cette norme ont été harmonisés avec le référentiel de données.

Le RATF comprend les deux grandes sections suivantes :

1. **Un rapport technique** qui comprend l'ensemble des fichiers qui se retrouvent aux tableaux 2, 3 et 4 du présent document. Ces tableaux contiennent de l'information sur le nom de chacun des fichiers ainsi que leur format. Ces fichiers sont regroupés selon les trois catégories suivantes :

- **Fichiers de forme (tableau 2);**
- **Fichiers descriptifs (tableau 3);**
- autres fichiers (tableau 4).

L'information contenue dans l'ensemble des fichiers du RATF doit être cohérente d'un fichier à l'autre, en plus d'être conforme aux exigences de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et de ses règlements (LADTF). Également, ces renseignements doivent être cohérents par rapport à tout autre document relevant du domaine forestier et visé par les interventions forestières.

2. **Un rapport financier** qui comprend :

- la reddition de comptes pour les coupes partielles.

Le représentant des clients, pour le dépôt du RATF, signataires de l'entente de récolte et de la convention d'intégration, doit recueillir tous les renseignements nécessaires à la confection du RATF auprès de ses clients et procéder à l'élaboration du RATF global pour une unité d'aménagement.

2. Dépôt du RATF

2.1 Date de dépôt du RATF

La date du dépôt du RATF complet pour tous les clients est fixée au plus tard le 1^{er} novembre qui suit la fin de l'année d'exercice¹. Des poursuites pénales peuvent être intentées si le RATF est déposé dépasser cette date.

Lorsqu'un RATF est produit dans les délais légaux, mais qu'il est incomplet ou qu'il comporte des erreurs, il est réputé ne pas avoir été déposé. Une non-conformité sera émise à tous les signataires du RATF. Ils doivent prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation.

¹ La période de référence pour l'année d'exercice est l'année financière du Ministère. Elle représente la période comprise entre le 1^{er} avril d'une année donnée et le 31 mars de l'année suivante.

2.2 Organismes visés par le dépôt d'un RATF

Les organismes qui apparaissent au tableau 1 sont ceux visés par le dépôt d'un RATF. Ces organismes doivent déposer un RATF au 1^{er} novembre qui suit la fin de l'année d'exercice.

Un dépôt d'un RATF pour le groupe 4 [Bureau de mise en marché des bois (BMMB)] sera réalisé au 1^{er} novembre pour les contrats qui respectent les deux conditions suivantes :

- les opérations de récoltes, incluant le transport, sont complétées au 31 mars;
- le rapport de validation final et conforme de l'unité de gestion est transmis au BMMB avant le 15 septembre.

2.3 Portée de la signature de l'ingénieur forestier

Tout RATF doit contenir le document relatif à la portée de la signature de l'ingénieur forestier, peu importe que ce soit un seul ou plusieurs ingénieurs forestiers qui l'aient préparé. Le document « Portée de la signature de l'ingénieur forestier » est très important, car il spécifie la responsabilité professionnelle du ou des signataires.

C'est dans ce document, en format Word, que l'ingénieur forestier intégrateur et les ingénieurs forestiers, qui ont contribué pour leur partie de RATF, doivent signer. Celui-ci doit être converti en format .pdf avant son dépôt dans le guichet GTR.

Vous pouvez retrouver le gabarit de ce document « porsing.doc » sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/ratf/>.

Tableau 1 – Organismes visés par le dépôt d'un RATF

Tableau des types de déposants de RATF					
Groupe	Clientèle	Type de droit	Description du type de droit	Plage	
01	BGA et autres exploitants d'usine de transformation et les communautés autochtones, municipalités et organismes	Garantie approvisionnement et PR	Titulaire de permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois et titulaire de permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois	1	598
03	Industriels forestiers et organismes	PRBIO	Titulaire d'un permis de récolte de biomasse forestière aux fins d'approvisionner une usine de transformation	640	799
04	Industriels forestiers, entreprises forestières, organismes, personnes	P-VBMMB	Titulaire de contrats de vente de bois provenant du Bureau de mise en marché des bois (BMMB)	430 000	439 999
05	Société d'aménagement	P-MRN	Détenteur d'entente de délégation des travaux non commerciaux (Rexforêt)		220 068
06	Municipalités, communautés autochtones et organismes	ED et CGT	Délégataire de gestion territoriale	1006	1999
07	Organismes ayant uniquement des droits ponctuels	P-VREM, P-VREMA, P-VREMP, P-VVNR, P-VRENO, P-VRENC, P-VAVE, P-VFGA, P-VPP et P-FEUX2	Organisme avec un contrat de gré-à-gré pour un droit ponctuel	226 065	226 999
				300 000	309 999
				332 000	332 999
				350 000	424 999
				465 000	469 999

09	Organismes	MD	Détenteur d'un mandat de réaliser des activités d'aménagement forestier dans une station forestière en vertu de l'article 24 de la LADTF		1000
10	Établissements d'Enseignement	FER	Organisme s'étant vu confier la gestion d'une forêt d'enseignement ou de recherche (article 21 de la LADTF)	190 000	199 999

2.4 Information à déposer

Tous les fichiers de la norme d'échange doivent être déposés, même s'ils ne contiennent aucune information.

Tous les renseignements sur les secteurs d'intervention, sur les infrastructures ponctuelles ou sur les segments de chemin doivent avoir été recueillis et consignés sous la forme prévue par la présente norme d'échange numérique.

Tous les éléments (segments de chemin, polygones d'intervention, etc.) des fichiers de forme du RATF peuvent être numérisés en prenant **la meilleure donnée disponible avant la date du dépôt du RATF**, tels qu'un « GPS » ou les photographies aériennes. Cette donnée doit être de qualité suffisante pour bien représenter les activités d'aménagement forestier effectuées. La norme géométrique présente toutes les spécifications du format des données géométriques.

2.4.1 Fichiers à transmettre

Comme stipulé au point 2.4, un RATF signé contient tous les fichiers de formes, les fichiers descriptifs et tous les documents de renseignements généraux prescrits par la norme d'échange numérique.

Toutefois, les tableaux 2, 3 et 4 indiquent les fichiers dont le contenu est **obligatoire ou facultatif** pour chacun des groupes de déposants.

Tableau 2 – Liste des fichiers de formes à déposer par groupe de clients

Fichier	Nom (contenu)								
		Gr 1	Gr 3	Gr 4	Gr 5	Gr 6	Gr 7	Gr 9	Gr 10
Polygone d'intervention (O)	pol_int	X ²	X	X	X	X	X	X	X
Chemin multiusage (I)	Chemin	X	X	X	x	X	X	X	X
Fermeture chemin multiusage (I)	Fer_che	X	X	X	X	X	X	X	X
Pont (.)	pont	X	X	X	X	X	X	X	X
Ponceau (.)	ponc	X	X	X ³	X	X	X	X	X
Infrastructure ponctuelle (I)	Inf_ponct	X	X	X	X	X	X	X	X
Trouée et bande (.)	Trouee_bnd	X	⁴		X	X	X	X	X
Superficies non traitées (O)	sup_non_tr	X		X ⁵	X	X	X	X	X
Remise en production d'une infrastructure (O)	reminfra	X	X	X	X	X	X	X	X

² Un « X » représente une obligation de présenter le fichier. Cependant, le fichier peut être vide.

³ Le fichier sera complété pour les contrats signés après le 1^{er} avril 2019.

⁴ Une case vide signifie que le fichier est facultatif.

⁵ Le fichier sera complété pour tous les contrats signés après le 1^{er} avril 2017.

Fichier	Nom (contenu)	Gr 1	Gr 3	Gr 4	Gr 5	Gr 6	Gr 7	Gr 9	Gr 10
Drainage réalisé (/)	drai				X	X			
Traçabilité des plants (O)	traca				X	X		X	X
Passage préparation terrain (O)	Sca-pas				X				
Placette échantillon (.)	placet	X		X ⁶	X	X	X	X	X

Tableau 3 – Liste des fichiers descriptifs à déposer par groupe de clients

Fichier	Nom (contenu)	Gr 1	Gr 3	Gr 4	Gr 5	Gr 6	Gr 7	Gr 9	Gr 10
Secteur d'intervention	si	X	X	X	X	X	X	X	X
Mesure d'harmonisation	harmo	X		X	X	X	X	X	X
Résultat des travaux non commerciaux	resul_nc				X	X		X	X
Code de culture	culture				X	X		X	X
Résultats du suivi des interventions	Resul_sui	X		X ⁶	X	X	X	X	X

Tableau 4 – Liste des autres fichiers obligatoires par groupe de clients

Fichier	Nom (contenu)	Gabarit	Format dépôt	Gr 1	Gr 3	Gr 4	Gr 5	Gr 6	Gr 7	Gr 9	Gr 10
Portée de signature de l'ingénieur forestier	Porsing	Word	.PDF	X ⁷	X	X	X	X	X	X	X
Information relative aux communautés autochtones ⁸	autoch	Word	.PDF	X	X	X	X	X	X	X	X
Remarque complémentaire	rem_com	Word	.PDF	X	X	X	X	X	X	X	X
Pièces justificatives ⁹	Ann_rap_1	Excel	.PDF	X	X			X	X	X	X
	Ann_rap_2	Excel	.ZIP	X	X			X	X	X	X
	Aut_heber	Excel	.ZIP	X	X			X	X	X	X
Rapport d'activités	Rap_act_BM MB		.PDF			X					

⁶ Les données sont à fournir uniquement lorsqu'il y a de l'aide financière.

⁷ X représente une obligation de déposer le fichier contenant des données.

⁸ Ces renseignements sont obligatoires uniquement sur le territoire de la « Paix des braves ».

⁹ Ces renseignements sont obligatoires lorsque les travaux sont faits au moyen d'une aide sur le plan financier.

2.4.2 Information relative aux communautés autochtones

Un fichier PDF permet de présenter, s'il y a lieu, de l'information en lien avec les activités d'aménagement forestier sur les territoires autochtones. Il doit, notamment, contenir l'information relative aux emplois et aux contrats qui résultent de l'accomplissement d'activités d'aménagement forestier sur les territoires touchés par l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec.

À cette fin, les renseignements suivants doivent être fournis :

- la mention du nombre de travailleurs cris embauchés;
- la mention des contrats donnés aux entreprises cries. À ce sujet, il faut préciser par type d'entreprise, le nombre de contrats, la nature et la quantité des travaux exécutés, tels que :
 - le volume (en m3) de matière ligneuse récoltée;
 - le volume (en m3) de matière ligneuse transportée;
 - le nombre d'hectares éclaircis;
 - le nombre de plants mis en terre;
 - le nombre de kilomètres de chemins multiusages construits ou améliorés;
 - etc.

Tableau 5 – Exemple de données à produire dans les contrats donnés aux entreprises cries

Type d'entreprise crie	Nombre de contrats	Nature des travaux	Quantité totale (m3, ha, nbre de plants mis en terre ou km)
Récolte	2	Récolte de matière ligneuse	65 000 m3
Reboisement	4	Plantation	1 000 000 plants
Etc.			

2.4.3 Remarque complémentaire

Un fichier « WORD » (avec une extension .doc) permet d'inscrire les remarques complémentaires que les clients jugent nécessaires pour analyser les données contenues dans les fichiers de formes ou dans les fichiers DBF. Ce fichier doit regrouper des observations que le client n'a pas pu inscrire dans le champ « Remarque de nature forestière » des fichiers en question, et ce, dû à la restriction des 254 caractères.

Ce fichier devrait contenir uniquement les remarques complémentaires dont la présence a été signalée en utilisant la lettre « O » dans l'attribut IN_REM_COM de ces fichiers. Chaque remarque complémentaire inscrite dans le fichier DOC doit être identifiée par le nom de l'attribut touché par cette remarque et, s'il y a lieu, par le numéro ou l'identifiant de l'entité géométrique pour laquelle la remarque est inscrite et par le nom de la couche où l'on touche cette entité. Le nom du fichier doit aussi être indiqué.

2.4.4 Documents connexes

Des données supplémentaires peuvent être acheminées dans des fichiers qui ne sont pas requis explicitement par la norme d'échange numérique du RATF. Ces fichiers sont acheminés au moment de la livraison du RATF par l'intermédiaire des fonctionnalités du guichet GTR, à titre de documents annexés.

Les données supplémentaires peuvent être transmises pour une meilleure compréhension ou elles peuvent être fournies à la suite d'une entente particulière entre l'unité de gestion et les clients. Il s'agit de données pour lesquelles la diffusion auprès d'autres intervenants n'est pas obligatoire. Le format des fichiers qui contiennent ces données supplémentaires est déterminé par une entente entre l'unité de gestion et les clients.

Ces documents annexés devront être déposés au guichet « GTR » à la ligne « **Dépôt connexe** ».

2.5 Responsabilité au sujet du dépôt

La responsabilité du dépôt par unité d'aménagement est dévolue à chacun des représentants des clients désignés par leurs commettants pour le dépôt du RATF et cela pour chacun des groupes de déposants.

L'unité de base pour le dépôt du RATF est l'unité d'aménagement (UA).

2.6 Signature numérique

L'ingénieur forestier responsable de l'élaboration des données numériques du RATF pour le client désigné pour la production du RATF doit préparer les données qui doivent être incluses dans le fichier compressé, lequel devra être signé numériquement (.p7m).

2.7 Nomenclature des fichiers

Il est important de bien nommer les fichiers pour que le système puisse les sauvegarder dans les bons répertoires.

2.7.1 Nomenclature du fichier compressé

Avant d'être transmis par l'entremise du guichet GTR les fichiers doivent être compressés. La nomenclature de ce fichier compressé est la suivante :

01_211_02551_R13_B01.zip.p7m et elle se décrit comme suit :

- le numéro du groupe de clients, voir tableau 1 (maximum de deux chiffres) suivis d'un soulignement 01_;
- le numéro du droit consenti (maximum de six chiffres) suivi d'un soulignement 211_ (**ce numéro doit correspondre au numéro de la GA du représentant des clients de l'unité d'aménagement ou au numéro du détenteur du droit selon chacun des groupes de déposants**);
- la mention de l'unité d'aménagement (UA) ou du numéro du territoire (six caractères au maximum) suivi d'un soulignement 02551;
- l'identification du document et de l'année d'exercice (trois caractères) suivie d'un soulignement R13;
- le numéro de la version du RATF (trois caractères débutant toujours par un B) suivi d'un point B01;
- l'extension (trois caractères) zip;
- l'extension (trois caractères) p7m pour la signature numérique.

Ce fichier compressé doit être signé numériquement avant son dépôt dans le guichet GTR. Sa nomenclature se termine alors par .p7m.

2.7.2 Nomenclature des fichiers inclus dans le fichier compressé

La nomenclature des différents fichiers qui sont inclus dans le fichier compressé est la suivante :

pol_int_01_211_02551_R13_B01.shp :

- le nom du contenu, suivi d'un soulignement pol_int;
- le numéro du groupe de clients, voir le point 2.1 (maximum deux chiffres), suivis d'un soulignement 01;
- le numéro du droit consenti (maximum six chiffres) suivi d'un soulignement 211;
- l'unité d'aménagement (UA) ou le numéro du territoire (six caractères au maximum) suivie d'un soulignement 02551;
- le type de document RATF, soit la lettre R suivie de l'année d'exercice et d'un soulignement R13;
- la version du client, soit la lettre B suivie de deux chiffres B01;
- l'extension (trois caractères) : les choix sont .shp, .shx, .prj, .dbf, .pdf, .xls.

2.8 Guichet « Gestion des transmissions des RATF » (GTR)

Le dépôt du RATF devra être fait à partir du Guichet « GTR » accessible à l'adresse suivante : <https://guichet-gtr.mrn.gouv.qc.ca/>. Les dépositaires doivent avoir en main le code d'utilisateur ainsi que le mot de passe y correspondant. Ils devront choisir l'option « **Déposer un RATF** ».

Les clients seront avisés lorsque le guichet GTR sera ouvert afin de permettre d'effectuer les prévalidations de RATF partielles ou complètes ainsi que les dépôts officiels de RATF.

3. Généralités

3.1 Domaine de valeur versus code utilisé

Les majuscules et les minuscules qui composent un code, associé à un domaine de valeur, doivent être respectées lorsque ce code est inscrit dans le RATF. Cette règle s'applique aussi pour les codes « maisons ».

3.2 Définition du secteur d'intervention

Le secteur d'intervention est représenté, au moyen de la géomatique, par un ou par des polygones d'intervention et il est décrit dans la fiche descriptive « Secteur d'intervention ». Il est défini dans le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'état (RADF). Il est ainsi libellé :

« Une superficie maximale de 250 ha, pas nécessairement d'un seul tenant, qui fait l'objet d'un même traitement sylvicole au cours d'une même année, comprise dans une même unité d'aménagement ou un autre territoire forestier du domaine de l'État. »

3.3 Déclaration des superficies traitées et non traitées

Voir le document « [Instruction - Gestion des superficies des activités d'aménagement forestier](#) » pour des précisions sur ce point.

3.4 Dérogation

Si un secteur d'intervention, un chemin ou autres infrastructures fait l'objet d'une demande de dérogation l'attribut « NO_DOS_DER » doit contenir le numéro du dossier de dérogation. De plus, l'attribut « REM_FOR » doit contenir le ou les articles qui sont en dérogation.

3.5 Chemin multiusage et secteur d'intervention

Un polygone d'intervention et un chemin multiusage ne doivent jamais se superposer. Ainsi, lorsque deux polygones d'intervention qui appartiennent à un même secteur d'intervention sont séparés uniquement par un chemin multiusage, ils ne doivent pas former un seul polygone, ni deux polygones adjacents, mais bien deux polygones distincts. La distance entre ces deux polygones doit être d'au moins 4 mètres. Cette distance représente la largeur de la surface de roulement du chemin, y compris celle des fossés s'il y a lieu.

3.6 Ponceau

Tous les ponceaux installés **pour traverser un cours d'eau permanent**, qui se retrouve sur la carte écoforestière produite par le Ministère, doivent être présentés dans la fiche « Ponceau ».

Si le ponceau est composé de plus d'une structure, chaque structure doit être représentée par un point dans la fiche « Ponceau ».

3.7 Superficie d'une aire d'empilement (AE)

Pour la fiche « Secteur d'intervention » dans le cas d'une coupe partielle ou d'un passage de récolte par coupe totale qui maintient un couvert forestier équivalent à celui d'une coupe partielle, la superficie à inscrire à l'attribut « SUP_TRAIT » doit **exclure** la superficie de l'AE.

3.8 Aire d'empilement (AE)

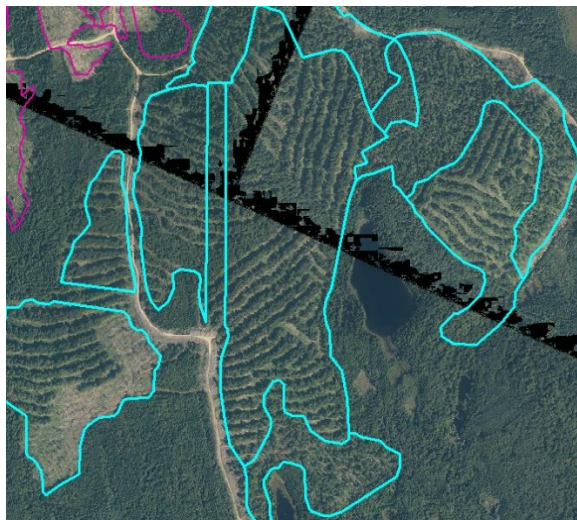
Les aires d'empilement se répartissent en deux catégories :

1. Lorsqu'il s'agit d'une coupe totale par arbres entiers. Dans ce cas, le client désigné, pour réaliser le RATF, doit indiquer, dans la fiche « Secteur d'intervention », les secteurs pour lesquels des AE ont été implantés. Pour se faire, il doit inscrire « oui » à l'attribut « IN_AE » de cette fiche;
2. Lorsqu'il s'agit d'une coupe partielle ou d'un passage de récolte par coupe totale qui maintient un couvert forestier équivalent à celui d'une coupe partielle ou d'une AE hors secteur d'intervention, le client désigné, pour réaliser le RATF, doit compléter la fiche « Infrastructure ponctuelle » et inscrire le code « AE » à l'attribut « TY_INFRAS ». Le client désigné n'a pas à compléter l'attribut « IN_AE » de la fiche « Secteur d'intervention ».

3.9 Coupe par bande

Les coupes par bande avec protection de la régénération et des sols (CPRS_BA) et les coupes totales sans protection par bandes (CTSP_BA) doivent être situées à l'intérieur d'un polygone d'intervention et être présentées dans la fiche « Polygone d'intervention ».

Exemple de la présentation d'une coupe par bande CPRS_BA ou CTSP_BA :



3.10 Fiche : Remise en production d'une infrastructure

Cette fiche de format .shp permet de présenter les infrastructures qui ont fait l'objet d'une remise en production selon le RADF (sablère, camps forestiers). Les travaux de remise en production consistent à des travaux pour remettre un site dans **des conditions propices à l'installation rapide de la régénération naturelle**. Les surfaces incluses dans cette fiche ne doivent pas être soutirées de celle incluse dans la fiche « Polygone d'intervention » servant à déclarer les interventions de récolte. La superposition des deux couches numériques est permise, puisqu'elles gèrent des interventions différentes. **De plus, les secteurs d'intervention présents dans cette fiche ne doivent pas se répéter dans la fiche SI.**

Lorsqu'il s'agit d'une **AE** dans un secteur en **coupe totale par arbres entiers** (art. 126 RADF) le titulaire doit remettre en production ladite AE au 1^{er} septembre suivant l'année de récolte et inscrire « O » pour « oui » à l'attribut « IN_AE_R_PR » de la fiche « SI ». Inscrire « D » pour dérogation lorsque l'AE a fait l'objet d'une remise en production dans le respect du délai de la dérogation obtenue à l'attribut « IN_AE_R_PR » de la fiche « SI ». Inscrire « R » pour retard lorsque l'AE a fait l'objet d'une remise en production après le 1^{er} septembre sans dérogation avant le dépôt du RATF à l'attribut « IN_AE_R_PR » de la fiche « SI ». Inscrire « N » pour non lorsque l'AE n'a pas été remise en production au dépôt du RATF.

Lorsqu'il s'agit d'un secteur en **coupe partielle ou d'un passage de récolte par coupe totale qui maintient un couvert forestier équivalent à celui d'une coupe partielle ou d'une AE hors secteur d'intervention**, le titulaire doit utiliser la fiche « **Remise en production d'une infrastructure** » pour indiquer les AE qui ont fait l'objet d'une remise en production au cours d'une saison. Lorsque l'AE a été remise en production au 1^{er} septembre suivant l'année de récolte, inscrire « O » pour « oui » à l'attribut « IN_AE_R_PR » de la fiche « reminfra ». Inscrire « D » pour dérogation lorsque l'AE a fait l'objet d'une remise en production dans le respect du délai de la dérogation obtenue à l'attribut « IN_AE_R_PR » de la fiche « reminfra ». Inscrire « R » pour retard lorsque l'AE a fait l'objet d'une remise en production après le 1^{er} septembre sans dérogation avant le dépôt du RATF à l'attribut « IN_AE_R_PR » de la fiche « reminfra ».

3.11 Code de culture

Le code de culture se définit comme suit :

- il s'agit d'une quantité de plants d'un même produit (type de plant-essence), d'une même source de semences, qu'il faut mettre en production dans une pépinière, préparés en vue

d'une livraison et pour répondre à un besoin des utilisateurs. Les cultures sont établies à la suite de la sélection d'un lot de semences satisfaisant à la demande de semences.

Ce code est important puisque le ministre des Ressources naturelles et des Forêts doit :

- détenir un registre de l'emplacement des plantations d'espèces exotiques comme le mélèze hybride, le mélèze japonais, le mélèze d'Europe, l'épinette de Norvège et le peuplier hybride;
- pouvoir évaluer le rendement des plants en fonction de leur amélioration;
- s'assurer, en vertu de la certification, que les plants reboisés sur un site sont adaptés au climat local;
- prendre certaines mesures sur le terrain pour valider les déplacements des provenances.

Cette information doit être transmise au Forestier en chef pour qu'il en tienne compte dans le calcul de la possibilité forestière.

Cette donnée est retenue spécifiquement pour les travaux sylvicoles de reboisement, de regarni, d'ensemencement ou d'enrichissement.

Exemple code de culture : M035EPB01-A86

M : la pépinière;

035 : le type de plant;

EPB : l'essence;

01 : l'année d'ensemencement;

A86 : le numéro du site.

3.12 Fiche – Code de culture (culture)

Cette fiche doit obligatoirement être remplie lorsque le traitement sylvicole est une plantation. Pour un secteur d'intervention donné « NO_SEC_INT », la **somation** des pourcentages « PRCNT_ESS », des différents codes de culture présents « CULTU_CODE », doit être égale à 100 %.

Exemple :

NO_SEC_INT	CULTU_CODE	PRCNT_ESS
Lac Rond	MO35EPB01-A86	50
Lac Rond	MO35PIG01-A45	25
Lac Rond	MO35EPN01-D46	25
Lac du Milieu	MO35PIG01-A54	100
Lac Long	MO35EPN01-A48	25
Lac Long	MO35EPB01-A78	75
Lac à L'épaule	MO35EPN01-A65	75
Lac à L'épaule	MO35EPN01-A76	25

3.13 Fiche - Traçabilité des plants (traca)

La fiche « Traçabilité » est **obligatoire** pour la représentation spatiale des codes de culture qui doivent faire l'objet d'un suivi particulier. On parle ici des plants reboisés dans le cadre d'un programme particulier (autre que le programme régulier de reboisement) et des plants hautement améliorés génétiquement.

Cette fiche ne sert pas à calculer le nombre de plants reboisés dans un secteur d'intervention. Elle vise plutôt à faciliter le suivi de ces plantations et la reddition de compte fédérale.

Dans cette fiche, un polygone d'intervention peut être redécoupé en plusieurs « mini polygones » afin de bien présenter les différents codes de culture présents dans un polygone d'intervention. À la différence de la fiche « polygone d'intervention », il est possible, dans cette fiche, que deux polygones portant le même numéro de secteur d'intervention soient adjacents (partage une frontière commune – topologiquement adossé).

De plus, le responsable RATF du titulaire ne doit pas oublier de remplir la fiche « CULTU_CODE », de nature obligatoire, lorsque le traitement sylvicole est une plantation.

3.14 Présentation polygonale des coupes avec rétention

Dans le cas où la prescription sylvicole mentionne que le titulaire, lors de la coupe, doit laisser sur le parterre de coupe des bouquets ou des îlots, le polygone qui représente cette coupe dans la fiche « POL_INT » doit être plein et non pas en « trou de beigne ». Voir annexe 12.

Les bouquets et les îlots doivent se retrouver dans la fiche des superficies non traitées. Prendre note que la superficie minimum pour les bouquets et îlots, qui doivent être présentés dans la fiche superficies non traitées avec la mention PRESCRIP, est définie par la région.

3.15 Autorisation, certificat d'autorisation et dérogation

Les clients ont la responsabilité d'obtenir les autorisations, les certificats d'autorisation ou les dérogations nécessaires au respect de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF).

Toutes les dérogations délivrées en vertu de l'article 40 de la LADTF doivent également être documentées.

Toutes les entités géométriques visées par un certificat d'autorisation, par une autorisation, ou par une dérogation pour la construction de chemins doivent être identifiées dans le RATF par le numéro du dossier en cause.

3.16 Interventions multiples sur une même surface au cours de la même année d'opération

Lorsqu'une superficie a fait l'objet de plusieurs traitements sylvicoles au cours de la même année d'opération, chaque traitement sylvicole exécuté est associé à un secteur d'intervention distinct. Ainsi, les polygones qui représentent ces secteurs d'intervention se superposent sur une même couche. Par exemple, dans le cas d'un reboisement hâtif, une superficie fait l'objet de deux traitements sylvicoles consécutifs : la préparation de terrain et le reboisement. Un autre exemple d'une superposition de polygones se présente lorsqu'un scarifiage a été effectué dans des trouées ou des bandes durant la même année que celle de la coupe de jardinage par trouées ou par bandes. La norme géométrique donne l'information supplémentaire sur la superposition.

3.17 Lisière boisée

Lorsqu'une lisière boisée fait l'objet d'une coupe partielle permise au RADF, cette lisière boisée doit être considérée comme un secteur d'intervention avec les attributs qui s'y rattachent. Ainsi le traitement sylvicole devient une coupe partielle de type « RPLBXXX » et doit être déclaré dans les fiches « Polygones d'intervention » et « Secteur d'intervention ».

3.18 Attribut en lien avec les programmes d'aide supplémentaire

Le programme actuel pour le paiement des coupes partielles (PIAF) contient plusieurs programmes d'aide supplémentaire, comme par exemple le programme d'aide au transport des bois feuillus de trituration issus de coupes de régénération dans les peuplements feuillus et mixtes à dominance feuillue. Ces programmes d'aide supplémentaire viennent, au besoin, bonifier le taux à l'hectare de base (TAUX_TRAIT) accordé pour le traitement sylvicole.

Afin de pallier cette nouvelle réalité, plusieurs attributs, en lien avec ses programmes d'aide supplémentaire ont été ajoutés à la fiche « SI ».

Dorénavant, il est important que les titulaires utilisent ces attributs afin de faire ressortir les sommes d'argent utilisées par ces programmes d'aide supplémentaire.

3.19 Les superpositions dans la fiche POL_INT

Lors du dépôt d'un RATF au guichet GTR par un titulaire la norme géométrique mentionne, à la section 3.4.6.1, « Aucune superposition n'est tolérée dans une même couche à l'exception de cas particuliers liés au domaine forestier (exemple préparation de terrain et reboisement) ».

De plus, à la section 3.4.6.2, il est mentionné « lorsqu'une exception est permise, deux polygones ne peuvent se superposer que sur une superficie de 0,05 ha ou plus; les superpositions plus petites ne sont jamais permises. »

Actuellement, le guichet GTR avise le titulaire via le message suivant du rapport d'anomalies.

M1B5005 – Il y a (x) objet(s) qui superpose(nt) un autre objet de la même classe. Consulter le détail d'erreurs pour plus d'information.

Cependant, lors de l'analyse des RATF, il est constaté, que les cas de superpositions non liées au domaine forestier ou des superpositions plus petites que 0,05 ha sont fréquentes dans le fichier POL_INT.

Il revient au titulaire de vérifier que les superpositions indiquées dans le rapport d'anomalie sont du domaine forestier et de corriger les superpositions qui se doivent d'être corrigées. Une attention particulière sera portée à la superposition des polygones, dans le fichier POL_INT, lors de l'analyse des prochains RATF. Un retour au titulaire est possible si la présence de superpositions est relevée dans le fichier du dépôt officiel du titulaire.

De plus, afin d'éviter des superpositions non désirées entre le RATF à déposer et les RATF des années antérieures, le titulaire est invité à utiliser la donnée des RATF antérieurs disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/rapport-d-activite-technique-et-financier-ratf>

3.20 Présentation d'un secteur complet non traité dans la fiche SUP_NON_TR

Un secteur complet, planifié à la PRANA, mais qui n'a pas fait l'objet de travaux forestiers lors d'une saison d'opération, **doit** être présenté dans la fiche SUP_NON_TR. Cependant, pour que le guichet GTR accepte ce secteur les conditions suivantes doivent être respectées :

- L'attribut « SI_COMPLET », de la fiche SUP_NON_TR, doit contenir une remarque qui explique les raisons du non-traitement;
- Le secteur d'intervention ne doit pas apparaître dans la fiche SI.

3.21 Exploitation d'une sablière existante

L'exploitation d'une sablière existante doit être déclarée dans la fiche « Infrastructure ponctuelle ». Il faut indiquer le code « EX » pour exploitation à l'attribut « INTERVENTI ».

3.22 Mise à jour de la carte écoforestière

Certaines composantes du RATF peuvent contribuer à la mise à jour de la carte écoforestière. En effet, la Direction de l'inventaire forestier récupère certaines données des RATF à la mi-avril de l'année suivant le dépôt.

3.23 Métadonnées

Les métadonnées sont présentées dans les fichiers numériques du RATF par :

- entité géométrique;
- couche d'entités géométriques.

3.23.1 Métadonnées par entité géométrique

Des valeurs doivent être inscrites dans les champs « Code du type de méthode de production », « Date du produit source » et « Code du type de produit source » pour chacune des entités géométriques d'un fichier de formes. Cette information est conservée avec les données.

En ce qui concerne les produits sources, précisons que les données GPS intégrées dans le RATF devraient avoir été recueillies sur le terrain selon les recommandations du Ministère. De plus, puisque les relevés GPS comportent une prise abondante de positions géographiques, les clients devront traiter ces données pour qu'elles satisfassent aux normes présentées à l'annexe 1 intitulée « Caractéristiques des données géométriques ».

3.23.2 Métadonnées par couche d'entités géométriques

Certaines métadonnées doivent être présentées par couche d'entités géométriques pour que les données numériques du RATF soient recevables. Ainsi, chaque fichier de formes doit comporter un fichier PRJ (extension .prj) qui décrit la projection cartographique et le système de référence. Ce fichier porte le même nom que celui du fichier de formes en cause.

Voici un exemple du contenu d'un tel fichier pour le fuseau 7 dans la projection MTM :

```
PROJCS["NAD_1983_MTM_7"  
GEOGCS["GCS_North_American_1983"  
DATUM["D_North_American_1983"  
SPHEROID["GRS_1980",6378137.0,298.257222101]]  
PRIMEM["Greenwich",0.0]  
UNIT["Degree",0.0174532925199433]]  
PROJECTION["Transverse_Mercator"]  
PARAMETER["False_Easting",304800.0]  
PARAMETER["False_Northing",0.0]  
PARAMETER["Central_Meridian",70.5]  
PARAMETER["Scale_Factor",0.9999]  
PARAMETER["Latitude_Of_Origin",0.0]  
UNIT["Meter",1.0]]
```

Pour chacun des fuseaux MTM qui couvrent le Québec, un fichier avec les paramètres appropriés se trouve à l'adresse Internet suivante :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-references-ratf.jsp>.

La présence de ce fichier dans le RATF permet aux autres intervenants de disposer de ces renseignements lorsqu'il leur faut consulter le fichier de formes. Rappelons que les données doivent être projetées dans le fuseau MTM prévu pour l'unité d'aménagement. Il n'est pas suffisant de transmettre uniquement la description de la projection par l'intermédiaire des fichiers PRJ fournis dans le site Internet.

4. Structure des données descriptives

Une fiche descriptive a été produite pour chacun des fichiers qui composent le RATF, à l'exception des fichiers DOC. Ces fiches descriptives permettent de synthétiser l'information pertinente autant sur l'aspect géométrique que sur l'aspect descriptif, s'il y a lieu.

Les tableaux présentés sur les fiches descriptives montrent la structure des données descriptives, ces dernières étant reliées ou non à une entité géométrique. Le tableau 6 précise la signification des abréviations contenues dans la colonne intitulée « Format » de tous ces tableaux, alors que le tableau 7 donne la signification des termes contenus dans la colonne intitulée « Présence ».

Tableau 6 – Signification des abréviations

Abréviation	Signification
L	Largeur du champ
T	Type d'attribut
C	Caractère
N	Numérique

Tableau 7 – Signification des termes

Colonne intitulée « Présence »	Signification
Obligatoire	La présence d'une donnée est toujours obligatoire
Facultative	La présence d'une donnée est toujours facultative
Conditionnelle	La présence d'une donnée est soumise à certaines conditions décrites dans la partie <i>Signification des remarques</i> de chaque fiche descriptive

Dans les tableaux qui présentent la structure des données, la largeur d'un champ de type numérique est indiquée par un chiffre, un séparateur de décimales, soit la virgule, et une valeur décimale. À titre d'exemple, un champ de type numérique peut avoir une largeur de « 5,2 ». Il comprendra alors un maximum de cinq chiffres dont deux sont réservés aux valeurs décimales. Un tel champ pourrait contenir trois chiffres seulement, sans aucune valeur décimale, par exemple le nombre 351. Le séparateur de décimales n'est pas compté dans la largeur du champ. Aucun nombre inférieur à zéro ne doit être inscrit dans un champ de type « numérique », à moins d'un avis contraire mentionné dans les fiches descriptives. De plus, lorsque la présence d'une donnée est obligatoire dans un champ de type « numérique », le nombre zéro ne doit pas y être inscrit, à moins d'un avis contraire mentionné dans les fiches descriptives.

À moins que leurs valeurs ne soient définies autrement dans une table de codes ou dans un domaine de valeurs ou que des instructions contraires ne soient spécifiées explicitement, tous les attributs dont le format est de type « Caractère » sont soumis aux règles suivantes :

- les chiffres (0 à 9), les lettres (A à Z), le tiret (-) et le soulignement (_) sont les seuls caractères acceptés;
- les espaces et les autres caractères ne sont pas autorisés;
- toutes les lettres doivent être en majuscules;
- les dates doivent être inscrites selon un format de type « Caractère », sous la forme suivante : AAAA-MM-JJ.

Le jeu de caractères utilisé dans tous les fichiers DBF doit être conforme à la norme ANSI 1252 (American National Standards Institute), que ces fichiers fassent partie ou non d'un fichier de formes.

Le premier attribut des fichiers de formes porte le nom « *Shape* ». Cet attribut est généré automatiquement par le progiciel. Il indique le type d'entité géométrique en cause : *polygone*, *line* et *point*. D'autres attributs peuvent être générés automatiquement selon le progiciel géomatique ; malgré leur présence dans les fichiers transmis, ils ne seront pas validés ni analysés.

Les attributs présentés dans les tableaux décrivant les données descriptives doivent tous être présents dans les fichiers transmis au Ministère. Ces attributs occupent les champs adjacents à ceux du groupe des attributs générés automatiquement par les progiciels. L'ordre dans lequel les attributs sont présentés dans les tableaux doit être respecté. De plus, l'attribut doit porter le nom qui lui a été donné. Le format défini pour chaque attribut doit aussi être rigoureusement respecté, de même que le domaine de valeurs. De plus, les données du RATF doivent faire preuve de cohérence entre elles.

5. Reddition de comptes financière des coupes partielles

Une reddition de comptes financière doit être réalisée sur l'ensemble des montants versés par le gouvernement. Cette reddition de comptes prend la forme et la teneur définies par le ministre responsable de l'application des lois et règlements en cause.

Selon la LADTF et ses règlements, au RATF, la forme et la teneur de la reddition de comptes financière consistent à une annexe au rapport. Cette reddition de comptes s'adresse autant à un individu, à un client d'une garantie d'approvisionnement, à une entreprise forestière et à un client d'un permis d'exploitation forestière, qu'à toute autre forme juridique qui bénéficie d'une aide financière dans le contexte du Programme d'investissement pour l'aménagement des forêts (PIAF). La reddition de comptes doit être réalisée par celui qui reçoit l'aide financière, et ce, sans égard à ce que les travaux soient exécutés par lui, donnés à contrat ou accordés selon une entente de gré à gré.

De plus, une reddition de comptes doit être faite à propos de tout autre montant reçu de la part du Ministère pour la gestion des travaux sylvicoles et pour l'administration qui en résulte.

Section II – Le rapport annuel des droits consentis (RADC)

1. Généralités

Cette section concerne exclusivement les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), les exploitants d'usine de transformation du bois ayant un contrat de vente de gré à gré, les bénéficiaires d'ententes de délégation de gestion (EDG) et les titulaires de permis de récolte pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (PRAU).

Le document « Manuel sur la gestion des volumes récoltés » indique la façon de faire la conciliation des volumes de bois récoltés pour une saison d'opération. Il s'adresse aux unités de gestion et aux détenteurs de droit de récolte. La responsabilité de la conciliation des volumes récoltés repose sur des déclarations de mesureurs de bois et d'ingénieurs forestiers.

Chaque client, signataire d'une convention d'intégration, doit recueillir et confirmer tous les renseignements nécessaires à la confection du RADC et, le cas échéant, produire les mesures correctives en collaboration avec les autres clients des unités d'aménagement concernées.

2. Déclaration à produire par les clients

Le rapport annuel des droits consentis (RADC) présente la récolte totale d'un client sur l'ensemble de ses activités par région et pour l'ensemble de la province. Le système ministériel Mesubois produit automatiquement le RADC à partir des données sur les volumes récoltés déclarés dans ce même système. Pour un même client, le RADC peut présenter les résultats détaillés par contrat de vente. La documentation concernant le RADC se trouve à l'adresse suivante :

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/radc/>.

2.1 Contenu du RADC

Le RADC présente la synthèse des volumes récoltés par région d'approvisionnement.

Quatre types de déclarations composent le RADC :

1. Déclaration de volume mesuré;
2. Déclaration de la MLNU;
3. Déclaration des volumes récoltés;
4. Déclaration de la vidange des secteurs récoltés.

2.1.1 Déclaration de volume mesuré

La déclaration de volume mesuré s'effectue par projet de mesurage autorisé au client.

La conformité des volumes mesurés avec ceux rapportés au ministre est confirmée par un mesureur de bois qui appose sa signature au rapport MES85066 « Déclaration mesureur – Bois mesurés » lequel est accessible au client dans son dossier au portail de Mesurage et facturation à l'adresse suivante :

https://mesurage.mrn.gouv.qc.ca/edm/mes_edm.mesurage_et_facturation.

Spécifiquement pour les EDG, le rapport MES91121 « Liste des volumes et destinataires pour l'ensemble des droits » peut être utilisé.

Pour chacun des projets de mesurage autorisés, chaque client doit numériser le rapport signé et le transmettre au ministre au plus tard le 15 août suivant la saison de récolte. Cette transmission doit s'effectuer au Guichet GTR. Les clients qui n'ont pas accès au guichet GTR, doivent convenir d'un mécanisme de transmission avec la direction régionale du Ministère.

2.1.2 Déclaration de la MLNU

La déclaration de la matière ligneuse non utilisée (MLNU s'effectue par unité d'aménagement (UA)).

Chacun des clients ayant réalisé des activités d'aménagement forestier dans un secteur d'intervention inscrit à la PRANA, doit obtenir une déclaration professionnelle pour ses travaux quant au volume de MLNU laissé en forêt, qu'il soit abattu ou laissé sur pied, en respect de l'instruction « [Gestion des superficies des activités d'aménagement forestier](#) ». La déclaration des volumes de MLNU s'effectue à l'aide du « Sommaire des déclarations professionnelles sur la matière ligneuse non utilisée (MLNU) » lequel est complété à partir de toutes les déclarations professionnelles sur la matière ligneuse non utilisée de l'UA. Les fichiers Excel du sommaire ainsi que celui de la déclaration professionnelle sont accessibles aux adresses suivantes :

[Sommaire des déclarations de la MLNU](#)

[Déclaration professionnelle de la MLNU](#)

À partir des déclarations professionnelles, le représentant des BGA doit produire un sommaire des volumes déclarés dans l'UA et transmettre cette déclaration au ministre au plus tard le 1^{er} novembre suivant l'année de la récolte en conformité au « Manuel d'instructions pour la confection de rapports d'activités d'aménagement sur le territoire forestier du domaine de l'État ». Cette transmission doit s'effectuer au Guichet GTR.

2.1.3 Déclaration des volumes récoltés

La déclaration des volumes récoltés s'effectue par client pour chacun de ses contrats de vente, **par bénéficiaire d'EDG** ou par titulaires de permis d'intervention (PRAU).

Le formulaire « Déclaration des volumes récoltés par contrat et permis », complété et signé par un ingénieur forestier, confirme que la somme des volumes rapportés et répartis dans les contrats de vente ou permis d'intervention d'un client est finale. Ainsi, la somme de tous les volumes mesurés, ceux estimés et ceux déterminés en MLNU servent à alimenter le RADC du client. Le rapport est accessible au client dans son dossier au portail de Mesurage et facturation à l'adresse suivante :

https://mesurage.mrn.gouv.qc.ca/edm/mes_edm.mesurage_et_facturation.

La déclaration signée doit être numérisée et transmise au ministre, au plus tard le 15 novembre suivant l'année de la récolte. Cette transmission doit s'effectuer au Guichet GTR.

2.1.4 Déclaration de la vidange des secteurs récoltés (BGA et PRAU)

La déclaration de la vidange des secteurs récoltés s'effectue par unité d'aménagement (UA) à l'aide du formulaire « Déclaration de vidange des secteurs récoltés » disponible à l'adresse suivante :

<https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/formulaires/declaration-de-vidange-secteurs-recoltes/>.

La déclaration doit être transmise au ministre au plus tard le 5^e jour ouvrable du treizième mois suivant la saison de récolte. Cette transmission doit s'effectuer au Guichet GTR.

Section III – Rapports pour l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles

Le titulaire du **permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles** doit préparer et soumettre au ministre un rapport annuel des activités de récolte de sève et d'aménagement forestier qu'il a réalisé. La version électronique de ce rapport doit être utilisée et est disponible à l'adresse suivante : Permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles / Gouvernement du Québec (quebec.ca).

Ce rapport se divise en deux parties.

La **première partie** du rapport doit être soumise au plus tard le 1^{er} juin et contenir les renseignements suivants :

- 1° le nombre d'entailles effectuées conformément au Règlement sur les permis d'intervention, soit entre le 15 décembre et le 30 avril de chaque année ;
- 2° la quantité de sirop d'érable produit à partir du volume de sève récoltée au cours de la saison de récolte ou, si elle n'est pas transformée sur place, le volume de sève récoltée.

La **deuxième partie** doit être soumise au plus tard le 31 décembre et contenir les renseignements suivants :

- 1° un énoncé des activités d'aménagement forestier réalisées au cours de l'année et des activités d'aménagement forestier réalisées depuis la date de délivrance du permis ou de la date de soumission du dernier rapport annuel, selon le cas, et la localisation géographique du lieu de ces activités ;
- 2° le volume de bois ou la quantité de matière ligneuse récoltée dans l'érablière à l'occasion de la réalisation des activités d'aménagement forestier selon l'essence ou le groupe d'essences, la qualité et la destination.

Section IV – Rapport pour les travaux réalisés sur des chemins multiusages, des ponts et des ponceaux

1. Généralités

La clientèle, autre que celle visée au tableau 1, qui est la titulaire d'un permis ou d'une autorisation pour réaliser des travaux sur des chemins multiusages, des ponts et des ponceaux doit fournir au MRNF des fichiers de formes au MRNF lorsque les travaux sont réalisés.

Les fiches descriptives des fichiers de formes des chemins multiusages, des ponts et des ponceaux sont présentées à l'annexe 11.

Section V - Rapport pour la récolte de thé du Labrador à des fins commerciales

Le titulaire du permis d'intervention pour la récolte de thé du Labrador à des fins commerciales doit préparer et soumettre au ministre un rapport annuel des activités de récolte qu'il a réalisées avant le 31 décembre de l'année de récolte.

Les éléments suivants doivent obligatoirement être inscrits au rapport :

- 1° fichier de forme de la superficie récoltée;
- 2° total des superficies récoltées en hectares (ha);
- 3° quantité récoltée en tonne métrique verte (tmv);
- 4° méthode de récolte (mécanique ou manuelle);
- 5° modalités de récolte (exemples : une tige sur trois, 50 % du feuillage de l'année de croissance en cours, etc.).

Note : le format et les normes spécifiques au dépôt des rapports exigés peuvent varier d'une région à l'autre. À cet effet, il est recommandé de communiquer directement avec l'unité de gestion de la région concernée.

Annexe 1 – Norme géométrique

Une nouvelle norme géométrique encadre maintenant le dépôt des RATF. Vous pouvez retrouver cette nouvelle norme à l'adresse suivante :

<https://mffp.gouv.gc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/ratf/>

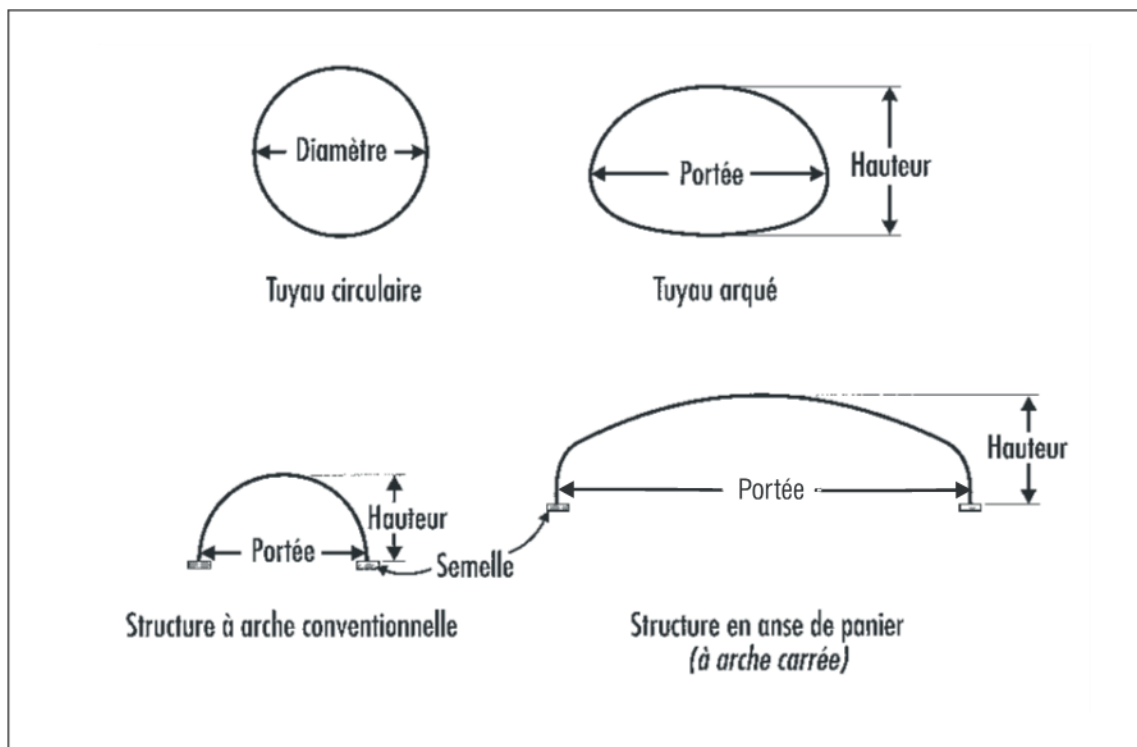
Annexe 2 – Domaine de valeurs

Les tables de codes, sous la forme de fichiers Excel et les fiches résultats sont disponibles à l'adresse suivante :

[Référentiel de données pour le domaine forestier | Gouvernement du Québec](#)

À cette même adresse, on trouve également les gabarits des fichiers de forme qui permettent de présenter le RATF.

Annexe 3 – Diamètre, portée et hauteur des ponceaux



Annexe 4 – Codes RATF pour lesquels l'attribut « NO_UE » de la fiche SI doit être complété

Code RATF	Description
BPRPA	Déblaiement des résidus de coupe, boteur avec pelle et râteau, partiel
AGRP	Déblaiement après perturbation naturelle sans récolte avec abatteuse groupeuse, partiel
DRDVP	Déblaiement des résidus de coupe avec débusqueuse, partiel, Taux variable
DREVP	Déblaiement des résidus de coupe avec excavatrice, partiel, Taux variable
DRAVP	Déblaiement des résidus des coupes avec abatteuse, partiel, Taux variable
BPMP	Déblaiement des résidus de coupe avec boteur avec pelle modifiée, partiel
BPTP	Déblaiement d'hiver de la végétation avec boteur avec pelle tranchante, partiel
BPR	Déblaiement des résidus de coupe avec boteur pelle râteau, en plein
AGR	Déblaiement après perturbation naturelle sans récolte avec abatteuse groupeuse, en plein
DRDV	Déblaiement des résidus de coupe avec débusqueuse, en plein, Taux variable
DREV	Déblaiement des résidus de coupe avec excavatrice, en plein, Taux variable
DRAV	Déblaiement des résidus des coupes avec abatteuse, en plein, Taux variable
BPM	Déblaiement des résidus de coupe avec boteur avec pelle modifiée, en plein
BPT	Déblaiement d'hiver de la végétation avec boteur avec pelle tranchante, en plein
DEBR	Débroussaillage motorisé de la végétation (traitement manuel avec débroussailleuse), en plein
TTSP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disque TTS passifs, partiel
DOP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Donaren, partiel
DHP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, TTS hydraulique, partiel
REQP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Requin, partiel
DHADP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Bracke T-26 avec débardeur, partiel
DHAPP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Bracke T-26, avec porteur, partiel
WADP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à cônes hydrauliques, type Wadell, partiel
ROUECAP	Scarifiage par sillon, Rouleau écraseur et scarificateur à disques passifs, partiel
TTS	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disque TTS passifs, en plein
DO	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Donaren, en plein
DH	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, TTS hydraulique, en plein
REQ	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Requin, en plein
DHAD	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Bracke T-26, avec débardeur, en plein
DHAP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Bracke T-26, avec porteur, en plein

WAD	Scarifiage par sillon, Scarificateur à cônes hydrauliques, type Wadell, en plein
ROUECA	Scarifiage par sillon, Rouleau écraseur et scarificateur à disques passifs, en plein
HERSEP	Scarifiage par mixage, Herse forestière, partiel
HERSE	Scarifiage par mixage, Herse forestière, en plein
SCAMXVP	Scarifiage par mixage avec excavatrice, taux variable, partiel
SCAMXV	Scarifiage par mixage avec excavatrice, taux variable, en plein
SCAIPVP	Scarifiage par inversion en plateau avec excavatrice, taux variable, partiel
SCAIPV	Scarifiage par inversion en plateau avec excavatrice, taux variable, en plein
TAUIOFP	Scarifiage par décapage en plateau, taupe ou pioche forestière, partiel
TAUIOF	Scarifiage par décapage en plateau, taupe ou pioche forestière, en plein
SCAPVP	Scarifiage par décapage en plateau, avec excavatrice, partiel, taux variable
SCAPV	Scarifiage par décapage en plateau, avec excavatrice, taux variable, en plein
BRM36DP	Scarifiage en monticule avec scarificateur, Bracke M-36a avec débardeur, partiel
BRM36PP	Scarifiage en monticule avec scarificateur, Bracke M-36a avec porteur, partiel
SCAMVP	Scarifiage en monticule avec excavatrice, taux variable, partiel
BRM36D	Scarifiage en monticule avec scarificateur, Bracke M-36a avec débardeur
BRM36P	Scarifiage en monticule avec scarificateur, Bracke M-36a avec porteur
SCAMV	Scarifiage en monticule avec excavatrice, taux variable
DEB_SCAMV	Déblaiement des résidus de coupe combiné à un scarifiage en monticule avec excavatrice, en plein
FERTIEU	Fertilisation du peuplier hybride
DRAPPMD	Drainage d'appoint, milieu dénudé
DRAPPMB	Drainage d'appoint, milieu boisé
DRSYSMD	Drainage systématique, milieu dénudé
DRSYSMB	Drainage systématique, milieu boisé
P25	Plantation 113-25
P50	Plantation 67-50
P110	Plantation 45-110
P200	Plantation 25-200
PPFDR	Plantation PFD livré en récipient
PPFDRN	Plantation PFD en racines nues
SCAPL110P	Plantation mécanique 45-110, Scarificateur planteur Bracke P-11a, 1500 plants et +
SCAPL200P	Plantation mécanique 25-200, Scarificateur planteur Bracke P-11a, 1500 plants et +
PPHBO	Plantation uniforme de peuplier hybride
RR25	Regarni 113-25

RR50	Regarni 67-50
RR110	Regarni 45-110
RR200	Regarni 25-200
RPFDR	Regarni PFD livré en récipient
RPFDRN	Regarni PFD en racines nues
SCAPL110R	Regarni mécanique 45-110, Scarificateur planteur Bracke P-11a, 1499 plants et -
SCAPL200R	Regarni mécanique 25-200, Scarificateur planteur Bracke P-11a, 1499 plants et -
ENR	Enrichissement et regarni de feuillus et de pins
ENSM	Ensemencement terrestre manuel
DMRV1MP	Dégagement mécanique de plantation, dénombrement à 1 m, taux variable
DMRV1MN	Dégagement mécanique de la régénération naturelle, dénombrement à 1 m, taux variable
NETSB	Nettoisement d'un peuplement résineux ou mixte à dominance de résineux (MR-FI) en scénario sylvicole de base des peuplements en régénération naturelle, en plantation uniforme ou en regarni de la régénération naturelle uniforme ou en regarni de la régénération naturelle
NETSIE	Nettoisement d'une plantation uniforme de résineux en scénario sylvicole intensif ou d'élite
NETSCOU	Nettoisement interspécifique sous couvert d'érablière envahi par le HEG
NETSGSCOU	Secteur d'intervention sans choix de tige, soit interspécifique (par groupe d'essence) et sans espacement, sous couvert
EPCSYSR	Éclaircie précommerciale systématique d'un peuplement résineux
EPCSYSP	Éclaircie précommerciale systématique d'un peuplement de peuplier
EPCUITST	EPC par puit de lumière sans taille de formation avec martelage
EPCUITAT	EPC par puit de lumière avec taille de formation avec martelage
DEP	Dépressage motorisé avec débroussailleuse (en plein)
ECSYPR	Éclaircie commerciale, patron d'intervention systématique, première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier, taux variable
ECSELBASPR	Éclaircie commerciale sélective par le bas, première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier, taux variable
ECSELBASSF	Éclaircie commerciale sélective par le bas, peuplement SEPM et mixte à tendance résineuse et feuillus intolérants, taux variable
ECSELBASF2	Deuxième éclaircie commerciale sélective par le bas, peuplement SEPM et mixte à tendance résineuse et feuillus intolérants
ECSELBASFM	Éclaircie commerciale sélective par le bas, peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus, taux variable
ECSELHAUPR	Éclaircie commerciale sélective par le haut, première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier, taux variable
ECSELHAUSF	Éclaircie commerciale sélective par le haut, peuplement SEPM et mixte à tendance résineuse et feuillus intolérants, taux variable
ECSELHASF2	Deuxième éclaircie commerciale sélective par le haut, peuplement SEPM et mixte à tendance résineuse et feuillus intolérants

ECSELHAUFM	Éclaircie commerciale sélective par le haut, peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus, taux variable
ECSELNEUPR	Éclaircie commerciale sélective neutre, première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier, taux variable
ECSELNEUSF	Éclaircie commerciale sélective neutre, peuplement SEPM et mixte à tendance résineuse et feuillus intolérants, taux variable
ECSELNESF2	Deuxième éclaircie commerciale sélective neutre, peuplement SEPM et mixte à tendance résineuse et feuillus intolérants
ECSELNEUFM	Éclaircie commerciale sélective neutre, peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus, taux variable
ECMIXBASPR	Éclaircie commerciale mixte par le bas, première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier, taux variable
ECMIXBASSF	Éclaircie commerciale mixte par le bas, peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte à tendance résineuse, taux variable
ECMIXBASF2	Deuxième éclaircie commerciale mixte par le bas, peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte à tendance résineuse
ECMIXBASFM	Éclaircie commerciale mixte par le bas, peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus, taux variable
ECMIXHAUPR	Éclaircie commerciale mixte par le haut, première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier, taux variable
ECMIXHAUSF	Éclaircie commerciale mixte par le haut, peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte à tendance résineuse, taux variable
ECMIXHASF2	Deuxième éclaircie commerciale mixte par le haut, peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte à tendance résineuse
ECMIXHAUFM	Éclaircie commerciale mixte par le haut, peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus, taux variable
ECMIXNEUPR	Éclaircie commerciale mixte neutre, première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier, taux variable
ECMIXNEUSF	Éclaircie commerciale mixte neutre, peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte à tendance résineuse, taux variable
ECMIXNESF2	Deuxième éclaircie commerciale mixte neutre, peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte à tendance résineuse
ECMIXNEUFM	Éclaircie commerciale patron d'intervention mixte neutre, peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus, taux variable
ELAGV	Élagage pour fins de qualité, taux variable
TAILV	Taille phytosanitaire, taux variable
CPRUPRSF	Coupe progressive régulière uniforme, coupe préparatoire, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRUPRFM	Coupe progressive régulière uniforme, coupe préparatoire, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRUPROFM	Coupe progressive régulière uniforme, coupe préparatoire, Opérateur, peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRUPROSF	Coupe progressive régulière uniforme, Coupe préparatoire, Opérateur, peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRUENSSF	Coupe progressive régulière uniforme, coupe d'ensemencement, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux

CPRUENSFM	Coupe progressive régulière uniforme, coupe d'ensemencement, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRUENSOFM	Coupe progressive régulière uniforme, coupe d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRUENSOSF	Coupe progressive régulière uniforme, coupe d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRUSECSF	Coupe progressive régulière uniforme, coupe secondaire, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRUSECFM	Coupe progressive régulière uniforme, coupe secondaire, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRUSECOFM	Coupe progressive régulière uniforme, coupe secondaire, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRUSECOSF	Coupe progressive régulière uniforme, coupe secondaire, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRBAMFM	Coupe progressive régulière par bande, Martelage, type de peuplements feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRBAMSF	Coupe progressive régulière par bande, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRBAOFM	Coupe progressive régulière par bande, Opérateur, type de peuplements feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRBAOSF	Coupe progressive régulière par bande, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRTMFM	Coupe progressive régulière par troués, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRTMSF	Coupe progressive régulière par trouées, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRTOFM	Coupe progressive régulière par trouées, Opérateur, type de peuplements feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRTOSF	Coupe progressive régulière par trouées, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIUENSSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe d'ensemencement, patron d'intervention uniforme, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIUENSFM	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe d'ensemencement, patron d'intervention uniforme, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPIUENSOFM	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe d'ensemencement, patron d'intervention uniforme, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPIUENSOSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe d'ensemencement, patron d'intervention uniforme, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIENSBMSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent par bandes, coupe d'ensemencement, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIENSBOSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent par bandes, coupe d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIUSECSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe secondaire, patron d'intervention uniforme, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux

CPIUSECFM	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe secondaire, patron d'intervention uniforme, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPIUSECOFM	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe secondaire, patron d'intervention uniforme, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPIUSECOSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe secondaire, patron d'intervention uniforme, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPISECBMSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent par bandes, coupe secondaire, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPISECBOSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent par bandes, coupe secondaire, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIRLPRSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe préparatoire, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIRLPRFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe préparatoire, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPIRLPROSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe préparatoire, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIRLPROFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe préparatoire, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
1INRENSMFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase d'ensemencement, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
1INRENSMSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase d'ensemencement, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
1INRENSOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
1INRENSOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIRL2ENSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe d'ensemencement, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIRL2ENFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe d'ensemencement, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPIL2ENOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIL2ENOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPIRL3ENSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe d'ensemencement, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIRL3ENFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe d'ensemencement, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPIL3ENOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIL3ENOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus

1INRSECMFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase secondaire, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
1INRSECMSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase secondaire, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
1INRSECOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase secondaire, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
1INRSECOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase secondaire, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIRL2SESF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe secondaire, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants, mixte résineux
CPIRL2SEFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe secondaire, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux, mixte feuillus
CPIL2SEOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe secondaire, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants, mixte résineux
CPIL2SEOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe secondaire, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux, mixte feuillus
CPIRL3SESF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe secondaire, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants, mixte résineux
CPIRL3SEFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe secondaire, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux, mixte feuillus
CPIL3SEOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe secondaire, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants, mixte résineux
CPIL3SEOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe secondaire, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux, mixte feuillus
1INRMULMFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
1INRMULMSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
1INRMULOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
1INRMULOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
2IMULMFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 2 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
2IMULMSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 2 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
2IMULOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 2 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus

2IMULOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 2 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
3IMULMFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 3 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
3IMULMSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 3 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
3IMULOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 3 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
3IMULOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 3 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIRLMULSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe multiples phases, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants, mixte feuillus
CPIRLMULFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe multiples phases, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPILMULOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe multiples phases, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants, mixte feuillus
CPILMULOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe multiples phases, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
EJPINIM	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre initiale, Martelage
EJPINIO	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre initiale, Opérateur
EJPCLASM	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre classique ou finale, Martelage
EJPCLASO	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre classique ou finale, Opérateur
EJPGINIM	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre et groupes d'arbres initiale, Martelage
EJPGINIO	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre et groupes d'arbres initiale, Opérateur
EJPGCLASM	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre et groupes d'arbres, classique ou finale, Martelage
EJPGCLASO	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre et groupes d'arbres, classique ou finale, Opérateur
CJPHQM	Coupe de jardinage par pieds d'arbre, maintien d'une haute qualité, Martelage
CJPHQO	Coupe de jardinage par pieds d'arbre, maintien d'une haute qualité, Opérateur
CJPQMM	Coupe de jardinage par pieds d'arbre, maintien d'une qualité modérée, Martelage
CJPQMO	Coupe de jardinage par pieds d'arbre, maintien d'une qualité modérée, Opérateur
CJPAMM	Coupe de jardinage par pieds d'arbre, amélioration de la qualité, Martelage
CJPAMO	Coupe de jardinage par pieds d'arbre, amélioration de la qualité, Opérateur
CJPGHQM	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, maintien d'une haute qualité, Martelage
CJPGHQO	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, maintien d'une haute qualité, Opérateur
CJPGQMM	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, maintien d'une qualité modérée, Martelage

CJPGQMO	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, maintien d'une qualité modérée, Opérateur
CJPGAMM	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, amélioration de la qualité, Martelage
CJPGAMO	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, amélioration de la qualité, Opérateur
CJTM	Coupe de jardinage par trouées avec éclaircie dans la matrice résiduelle, Martelage
CJTMO	Coupe de jardinage par trouées avec éclaircie dans la matrice résiduelle, Opérateur
CJBM	Coupe de jardinage par bandes avec éclaircie dans la matrice résiduelle, Martelage
CJBMO	Coupe de jardinage par bandes avec éclaircie dans la matrice résiduelle, Opérateur
CJPGM	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, Martelage
CJPGO	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, Opérateur
NETNBR	Nettoisement d'un peuplement résineux ou mixte à dominance de résineux (MR-FI) - Peuplements régénérés naturellement (avec ou sans regarni) - Gradient d'intensité de la sylviculture de base - Nettoisement résineux
NETNBS	Nettoisement d'un peuplement résineux ou mixte à dominance de résineux (MR-FI) - Peuplements régénérés naturellement (avec ou sans regarni) - Gradient d'intensité de la sylviculture de base - Nettoisement spécifique
NETPBR	Nettoisement d'un peuplement résineux ou mixte à dominance de résineux (MR-FI) - Plantation uniforme (avec ou sans regarnis) - Gradient d'intensité de la sylviculture de base - Nettoisement résineux
NETPBS	Nettoisement d'un peuplement résineux ou mixte à dominance de résineux (MR-FI) Plantation uniforme (avec ou sans regarnis) - Gradient d'intensité de la sylviculture de base - Nettoisement spécifique
NETPIE	Nettoisement d'un peuplement résineux ou mixte à dominance de résineux (MR-FI) - Plantation uniforme (avec ou sans regarnis) - Gradient d'intensité de la sylviculture de intensive/d'élite

Annexe 5 – Codes RATF pour lesquels un volume est attendu dans la fiche SI

Code RATF	Description
ECSYPR	Éclaircie commerciale, patron d'intervention systématique, première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier, taux variable
ECSELBASPR	Éclaircie commerciale sélective par le bas, première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier, taux variable
ECSELBASSF	Éclaircie commerciale sélective par le bas, peuplement SEPM et mixte à tendance résineuse et feuillus intolérants, taux variable
ECSELBASF2	Deuxième éclaircie commerciale sélective par le bas, peuplement SEPM et mixte à tendance résineuse et feuillus intolérants
ECSELBASFM	Éclaircie commerciale sélective par le bas, peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus, taux variable
ECSELHAUPR	Éclaircie commerciale sélective par le haut, première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier, taux variable
ECSELHAUSF	Éclaircie commerciale sélective par le haut, peuplement SEPM et mixte à tendance résineuse et feuillus intolérants, taux variable
ECSELHASF2	Deuxième éclaircie commerciale sélective par le haut, peuplement SEPM et mixte à tendance résineuse et feuillus intolérants
ECSELHAUFM	Éclaircie commerciale sélective par le haut, peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus, taux variable
ECSELNEUPR	Éclaircie commerciale sélective neutre, première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier, taux variable
ECSELNEUSF	Éclaircie commerciale sélective neutre, peuplement SEPM et mixte à tendance résineuse et feuillus intolérants, taux variable
ECSELNESF2	Deuxième éclaircie commerciale sélective neutre, peuplement SEPM et mixte à tendance résineuse et feuillus intolérants
ECSELNEUFM	Éclaircie commerciale sélective neutre, peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus, taux variable
ECMIXBASPR	Éclaircie commerciale mixte par le bas, première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier, taux variable
ECMIXBASSF	Éclaircie commerciale mixte par le bas, peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte à tendance résineuse, taux variable
ECMIXBASF2	Deuxième éclaircie commerciale mixte par le bas, peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte à tendance résineuse
ECMIXBASFM	Éclaircie commerciale mixte par le bas, peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus, taux variable
ECMIXHAUPR	Éclaircie commerciale mixte par le haut, première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier, taux variable
ECMIXHAUSF	Éclaircie commerciale mixte par le haut, peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte à tendance résineuse, taux variable
ECMIXHASF2	Deuxième éclaircie commerciale mixte par le haut, peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte à tendance résineuse

ECMIXHAUFM	Éclaircie commerciale mixte par le haut, peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus, taux variable
ECMIXNEUPR	Éclaircie commerciale mixte neutre, première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier, taux variable
ECMIXNEUSF	Éclaircie commerciale mixte neutre, peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte à tendance résineuse, taux variable
ECMIXNESF2	Deuxième éclaircie commerciale mixte neutre, peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte à tendance résineuse
ECMIXNEUFM	Éclaircie commerciale patron d'intervention mixte neutre, peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus, taux variable
CPRUPRSF	Coupe progressive régulière uniforme, coupe préparatoire, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRUPRFM	Coupe progressive régulière uniforme, coupe préparatoire, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRUPROFM	Coupe progressive régulière uniforme, coupe préparatoire, Opérateur, peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRUPROSF	Coupe progressive régulière uniforme, Coupe préparatoire, Opérateur, peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRUENSSF	Coupe progressive régulière uniforme, coupe d'ensemencement, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRUENSFM	Coupe progressive régulière uniforme, coupe d'ensemencement, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRUENSOFM	Coupe progressive régulière uniforme, coupe d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRUENSOSF	Coupe progressive régulière uniforme, coupe d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRUSECSF	Coupe progressive régulière uniforme, coupe secondaire, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRUSECFM	Coupe progressive régulière uniforme, coupe secondaire, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRUSECOFM	Coupe progressive régulière uniforme, coupe secondaire, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRUSECOSF	Coupe progressive régulière uniforme, coupe secondaire, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRBAMFM	Coupe progressive régulière par bande, Martelage, type de peuplements feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRBAMSF	Coupe progressive régulière par bande, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRBAOFM	Coupe progressive régulière par bande, Opérateur, type de peuplements feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRBAOSF	Coupe progressive régulière par bande, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPRTMFM	Coupe progressive régulière par trouée, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRTMSF	Coupe progressive régulière par trouées, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux

CPRTOFM	Coupe progressive régulière par trouées, Opérateur, type de peuplements feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPRTOSF	Coupe progressive régulière par trouées, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIUENSSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe d'ensemencement, patron d'intervention uniforme, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIUENSFM	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe d'ensemencement, patron d'intervention uniforme, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPIUENSOFM	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe d'ensemencement, patron d'intervention uniforme, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPIUENSOSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe d'ensemencement, patron d'intervention uniforme, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIENSBMSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent par bandes, coupe d'ensemencement, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIENSBOSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent par bandes, coupe d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIUSECSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe secondaire, patron d'intervention uniforme, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIUSECFM	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe secondaire, patron d'intervention uniforme, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPIUSECOFM	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe secondaire, patron d'intervention uniforme, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPIUSECOSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent, coupe secondaire, patron d'intervention uniforme, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPISECBMSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent par bandes, coupe secondaire, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPISECBOSF	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent par bandes, coupe secondaire, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIRLPRSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe préparatoire, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIRLPRFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe préparatoire, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPIRLPROSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe préparatoire, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIRLPROFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe préparatoire, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
1INRENSMFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase d'ensemencement, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
1INRENSMSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase d'ensemencement, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
1INRENSOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus

1INRENSOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPiRL2ENSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe d'ensemencement, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPiRL2ENFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe d'ensemencement, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPiL2ENOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPiL2ENOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPiRL3ENSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe d'ensemencement, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPiRL3ENFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe d'ensemencement, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPiL3ENOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPiL3ENOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe d'ensemencement, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
1INRSECMFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase secondaire, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
1INRSECMSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase secondaire, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
1INRSECOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase secondaire, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
1INRSECOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, phase secondaire, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPiRL2SESF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe secondaire, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants, mixte résineux
CPiRL2SEFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe secondaire, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux, mixte feuillus
CPiL2SEOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe secondaire, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants, mixte résineux
CPiL2SEOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 2 interventions, coupe secondaire, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux, mixte feuillus
CPiRL3SESF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe secondaire, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants, mixte résineux
CPiRL3SEFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe secondaire, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux, mixte feuillus
CPiL3SEOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe secondaire, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants, mixte résineux
CPiL3SEOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, 3 interventions, coupe secondaire, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux, mixte feuillus

1INRMULMFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
1INRMULMSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
1INRMULOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
1INRMULOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 1 intervention et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
2IMULMFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 2 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
2IMULMSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 2 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
2IMULOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 2 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
2IMULOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 2 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
3IMULMFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 3 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
3IMULMSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 3 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
3IMULOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 3 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
3IMULOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente en 3 interventions et abandon du volume résiduel, Multiples phases, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants et mixte résineux
CPIRLMULSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe multiples phases, Martelage, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants, mixte feuillus
CPIRLMULFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe multiples phases, Martelage, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
CPILMULOSF	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe multiples phases, Opérateur, type de peuplement SEPM, feuillus intolérants, mixte feuillus
CPILMULOFM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente, coupe multiples phases, Opérateur, type de peuplement feuillus tolérants, autres résineux et mixte feuillus
EJPINIM	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre initiale, Martelage
EJPINIO	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre initiale, Opérateur
EJPCLASM	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre classique ou finale, Martelage
EJPCLASO	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre classique ou finale, Opérateur

EJPGINIM	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre et groupes d'arbres initiale, Martelage
EJPGINIO	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre et groupes d'arbres initiale, Opérateur
EJPGCLASM	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre et groupes d'arbres, classique ou finale, Martelage
EJPGCLASO	Éclaircie jardinatoire par pied d'arbre et groupes d'arbres, classique ou finale, Opérateur
CJPHQM	Coupe de jardinage par pieds d'arbre, maintien d'une haute qualité, Martelage
CJPHQO	Coupe de jardinage par pieds d'arbre, maintien d'une haute qualité, Opérateur
CJPQMM	Coupe de jardinage par pieds d'arbre, maintien d'une qualité modérée, Martelage
CJPQMO	Coupe de jardinage par pieds d'arbre, maintien d'une qualité modérée, Opérateur
CJPAMM	Coupe de jardinage par pieds d'arbre, amélioration de la qualité, Martelage
CJPAMO	Coupe de jardinage par pieds d'arbre, amélioration de la qualité, Opérateur
CJPGHQM	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, maintien d'une haute qualité, Martelage
CJPGHQO	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, maintien d'une haute qualité, Opérateur
CJPGQMM	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, maintien d'une qualité modérée, Martelage
CJPGQMO	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, maintien d'une qualité modérée, Opérateur
CJPGAMM	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, amélioration de la qualité, Martelage
CJPGAMO	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, amélioration de la qualité, Opérateur
CJTM	Coupe de jardinage par trouées avec éclaircie dans la matrice résiduelle, Martelage
CJTMO	Coupe de jardinage par trouées avec éclaircie dans la matrice résiduelle, Opérateur
CJBM	Coupe de jardinage par bandes avec éclaircie dans la matrice résiduelle, Martelage
CJBMO	Coupe de jardinage par bandes avec éclaircie dans la matrice résiduelle, Opérateur
CJPGM	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, Martelage
CJPGO	Coupe de jardinage par pieds d'arbre et groupes d'arbres, Opérateur

Annexe 6 – Codes RATF qui représentent les traitements de préparation de terrain

Code RATF	Description
BPRPA	Déblaiement des résidus de coupe, buteur avec pelle et râteau, partiel
AGRP	Déblaiement après perturbation naturelle sans récolte avec abatteuse groupeuse, partiel
DRDVP	Déblaiement des résidus de coupe avec débusqueuse, partiel, Taux variable
DREVP	Déblaiement des résidus de coupe avec excavatrice, partiel, Taux variable
DRAVP	Déblaiement des résidus des coupes avec abatteuse, partiel, Taux variable
BPMP	Déblaiement des résidus de coupe avec buteur avec pelle modifiée, partiel
BPTP	Déblaiement d'hiver de la végétation avec buteur avec pelle tranchante, partiel
BPR	Déblaiement des résidus de coupe avec buteur pelle râteau, en plein
AGR	Déblaiement après perturbation naturelle sans récolte avec abatteuse groupeuse, en plein
DRDV	Déblaiement des résidus de coupe avec débusqueuse, en plein, Taux variable
DREV	Déblaiement des résidus de coupe avec excavatrice, en plein, Taux variable
DRAV	Déblaiement des résidus des coupes avec abatteuse, en plein, Taux variable
BPM	Déblaiement des résidus de coupe avec buteur avec pelle modifiée, en plein
BPT	Déblaiement d'hiver de la végétation avec buteur avec pelle tranchante, en plein
DEBR	Débroussaillage motorisé de la végétation (traitement manuel avec débroussailleuse), en plein
BRU	Brûlage dirigé
TTSP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disque TTS passifs, partiel
DOP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Donaren, partiel
DHP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, TTS hydraulique, partiel
REQP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Requin, partiel
DHADP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Bracke T-26 avec débardeur, partiel
DHAPP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Bracke T-26, avec porteur, partiel
WADP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à cônes hydrauliques, type Wadell, partiel
ROUECAP	Scarifiage par sillon, Rouleau écraseur et Scarificateur à disques passifs, partiel
TTS	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disque TTS passifs, en plein
DO	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Donaren, en plein
DH	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, TTS hydraulique, en plein
REQ	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Requin, en plein

DHAD	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Bracke T-26, avec débardeur, en plein
DHAP	Scarifiage par sillon, Scarificateur à disques hydrauliques, Bracke T-26, avec porteur, en plein
WAD	Scarifiage par sillon, Scarificateur à cônes hydrauliques, type Wadell, en plein
ROUECA	Scarifiage par sillon, Rouleau écraseur et Scarificateur à disques passifs, en plein
HERSEP	Scarifiage par mixage, Herse forestière, partiel
HERSE	Scarifiage par mixage, Herse forestière, en plein
SCAMXVP	Scarifiage par mixage avec excavatrice, taux variable, partiel
SCAMXV	Scarifiage par mixage avec excavatrice, taux variable, en plein
SCAIPVP	Scarifiage par inversion en plateau avec excavatrice, taux variable, partiel
SCAIPV	Scarifiage par inversion en plateau avec excavatrice, taux variable, en plein
TAUIOFP	Scarifiage par décapage en plateau, taupe ou pioche forestière, partiel
TAUIOF	Scarifiage par décapage en plateau, taupe ou pioche forestière, en plein
SCAPVP	Scarifiage par décapage en plateau, avec excavatrice, partiel, taux variable
SCAPV	Scarifiage par décapage en plateau, avec excavatrice, taux variable, en plein
BRM36DP	Scarifiage en monticule avec scarificateur, Bracke M-36a avec débardeur, partiel
BRM36PP	Scarifiage en monticule avec scarificateur, Bracke M-36a avec porteur, partiel
SCAMVP	Scarifiage en monticule avec excavatrice, taux variable, partiel
BRM36D	Scarifiage en monticule avec scarificateur, Bracke M-36a avec débardeur
BRM36P	Scarifiage en monticule avec scarificateur, Bracke M-36a avec porteur
SCAMV	Scarifiage en monticule avec excavatrice, taux variable
DEB_SCAMV	Déblaiement des résidus de coupe combiné à un scarifiage en monticule avec excavatrice, en plein

Annexe 7 – Codes RATF qui représentent les traitements d'ensemencement

Traitement général	Code RATF	Description
	ENSA	Ensemencement aérien
	ENSTMSR	Ensemencement terrestre mécanisé simultanément récolte
	ENSMSPT	Ensemencement terrestre mécanisé simultanément préparation de terrain
	ENSAPPT	Ensemencement terrestre mécanisé après préparation de terrain
	ENSM	Ensemencement terrestre manuel

Annexe 8 – Codes RATF qui représentent les traitements de drainage

Traitement général	Code RATF	Description
Drainage	DRAPPMD	Drainage d'appoint, milieu dénudé
	DRAPPMB	Drainage d'appoint, milieu boisé
	DRSYSMD	Drainage systématique, milieu dénudé
	DRSYSMB	Drainage systématique, milieu boisé

Annexe 9 – Codes RATF qui représentent les traitements de reboisement, regarni et enrichissement

Traitement général	Code RATF	Description
Reboisement et regarni	P25	Plantation 113-25
	P50	Plantation 67-50
	P110	Plantation 45-110
	P200	Plantation 25-200
	PPFDBAC	Plantation PFD livré en bac
	PPFDR	Plantation PFD livré en récipient
	PPFDRN	Plantation PFD en racines nues
	SCAPL110P	Plantation mécanique 45-110, Scarificateur planteur Bracke P-11a, 1500 plants et +
	SCAPL200P	Plantation mécanique 25-200, Scarificateur planteur Bracke P-11a, 1500 plants et +
	PPHBO	Plantation uniforme de peuplier hybride
	RR25	Regarni 113-25
	RR50	Regarni 67-50
	RR110	Regarni 45-110
	RR200	Regarni 25-200
	RPFDBAC	Regarni PFD livré en bac
	RPFDR	Regarni PFD livré en récipient
	RPFDRN	Regarni PFD en racines nues
	SCAPL110R	Regarni mécanique 45-110, Scarificateur planteur Bracke P-11a, 1499 plants et -
	SCAPL200R	Regarni mécanique 25-200, Scarificateur planteur Bracke P-11a, 1499 plants et -
	ENR	Enrichissement et regarni de feuillus et de pins

Annexe 10 – Codes RATF qui représentent les legs par bouquet ou îlot

Traitement général	Code RATF	Description
Coupe de régénération	CPRSBOUQ	Coupe avec protection de la régénération et des sols uniforme legs par bouquets
	CPRSILOT	Coupe avec protection de la régénération et des sols uniforme legs par îlots
	CTSPBOUQ	Coupe totale sans protection uniforme legs par bouquets
	CTSPILOT	Coupe totale sans protection uniforme legs par îlots
	CPHRSBOUQ	Coupe avec protection de la haute régénération et des sols legs par bouquets
	CPHRSILOT	Coupe avec protection de la haute régénération et des sols legs par îlots
	CRSBOUQ	Coupe avec réserve de semenciers legs par bouquets
	CRSILOT	Coupe avec réserve de semenciers legs par îlots
	CSBOUQ	Coupe de succession legs par bouquets
	CSILOT	Coupe de succession legs par îlots
	CPPTMBOUQ	Coupe avec protection des petites tiges marchandes discontinue, legs par bouquets
	CPPTMILOT	Coupe avec protection des petites tiges marchandes discontinue, legs par îlots

Annexe 11 – Fiches descriptives des chemins multiusages, des ponts et des ponceaux

CHEMINS MULTIUSAGES { / }

DESCRIPTION

Table attributaire du fichier de formes composé des lignes qui représentent les chemins multiusages qui ont été réalisés durant l'année d'opération du permis d'intervention ou de l'autorisation. La superposition partielle ou complète de deux chemins multiusages n'est pas permise, cela sans égard à leurs attributs. Le point d'intersection entre deux chemins multiusages doit correspondre à un nœud de départ ou à un nœud d'arrivée appartenant aux lignes qui représentent ces chemins. Voir la norme géométrique à l'annexe 1 pour plus de détails.

Chemins multiusages { / } (fichier de formes)

Attribut	Format		Présence	Numéro de la remarque	Exemple	Description
	L	T				
ID_CHEMIN	6,0	N	Obligatoire	1	1	Numéro de l'identifiant unique du chemin (valeur toujours plus grande que zéro)
CHANTIER	40	C**	Obligatoire	2	LAC VERT	Nom du chantier d'opération
TY_PLAN_SP	5	C	Conditionnelle	3	EPTBE	Code de type de plan spécial
NO_DROIT	6,0	N	Obligatoire	4	245	Numéro du droit (valeur toujours plus grande que zéro)
INTERVENTI	2	C	Obligatoire	5	IM	Code de l'intervention
CL_CHEMIN	2	C	Obligatoire	6	04	Code de la classe de chemin
ID_TOPON	50	C**	Facultative	7	LAC VERT	Identification du chemin
DT_DEBUT	10	C	Conditionnelle	8	2013-04-01	Date de début (AAAA-MM-JJ)

DT_FIN	10	C	Conditionnelle	9	2013-06-01	Date de fin (AAAA-MM-JJ)
IN_RE_MHO	1	C	Conditionnelle	10	O	Indicateur du respect de la mesure d'harmonisation opérationnelle
NO_DOS_DER	20	C	Conditionnelle	11		Numéro du dossier de dérogation à la LADTF ou au RADF
MET_PROD	10	C	Obligatoire	12	GPS	Code du type de méthode de production
RM_METPROD	254	C**	Facultative	13		Remarque sur le type de méthode de production et sur le type de produit source
RM_FOR	254	C**	Facultative	14		Remarque de nature forestière
IN_REM_COM	1	C	Conditionnelle	15	O	Indicateur d'une remarque complémentaire

SIGNIFICATION DES REMARQUES

1. Un numéro unique est attribué par le titulaire à chaque segment de chemin réalisé. Ce numéro doit rester le même d'une version à l'autre d'un RATF. Si, dans une nouvelle version, un segment de chemin est retiré, son numéro ne doit pas être réutilisé pour un autre segment de chemin.
2. Inscrire le nom du chantier d'opération.
3. Remplir seulement lorsqu'il s'agit d'un traitement fait dans le contexte d'un plan spécial. L'annexe 2 présente l'adresse Internet qui permet d'accéder à la liste des codes.
4. Le numéro de droit est le numéro que le Ministère attribue au titulaire d'un droit de récolte.
5. Inscrire le code de l'intervention réalisée. L'annexe 2 présente l'adresse Internet qui permet d'accéder à la liste des codes. De plus, les travaux admissibles sont: remplacement des conduits de drainage, creusage de fossés et débroussaillage d'emprise.
6. Inscrire le code de la classe de chemin. L'annexe 2 présente l'adresse Internet qui permet d'accéder à la liste des codes.
7. Une identification peut être attribuée, par le titulaire, à un chemin réalisé. Des segments d'un même chemin peuvent porter la même identification. Un chemin amélioré doit avoir la même identification que celle utilisée dans la programmation actuelle.

8. La date de début des travaux doit être inscrite lorsque le chemin est construit, amélioré, refait ou fermé sur le territoire où une mesure d'harmonisation des usages, une dérogation ou une modalité d'espèce menacée vulnérable s'appliquent.
9. La date de fin des travaux doit être inscrite lorsque le chemin est construit, amélioré, refait ou fermé sur le territoire où une mesure d'harmonisation des usages, une dérogation ou une modalité d'espèce menacée ou vulnérable s'appliquent.
10. Si une mesure d'harmonisation opérationnelle a été convenue pour le chemin, inscrire si oui "O" ou non "N" la mesure a été respectée.
11. Si le secteur fait l'objet d'une dérogation, inscrire le numéro du dossier de dérogation, d'autorisation ou de certificat d'autorisation. De plus, à l'attribut "RM_FOR" inscrire le ou les articles du RADF qui sont en dérogation.
12. Inscrire le type de méthode de production utilisée pour produire la plus grande partie de l'entité. L'annexe 2 présente l'adresse Internet qui permet d'accéder à la liste des codes.
13. Inscrire toute remarque pertinente en ce qui concerne le type de méthode de production et le type de produit source.
14. Inscrire toute remarque de nature forestière pertinente pour l'analyse du rapport.
15. Inscrire la lettre O pour « Oui » si une remarque complémentaire est présente dans le fichier prévu à cette fin.

PONT { . }

DESCRIPTION

Table attributaire du fichier de formes composé des points qui représentent les ponts dont l'implantation, la réfection, le démantèlement ou l'amélioration ont été réalisées dans l'année d'opération du permis d'intervention ou de l'autorisation. **Les ponts dont l'implantation n'est pas encore terminée ne doivent pas être représentés dans ce fichier.**

Aucune superposition d'entités n'est permise.

Pont { . } (fichier de formes)						
Attribut	Format		Présence	Numéro de la remarque	Exemple	Description
	L	T				
ID_PNT_PNC	6,0	N	Obligatoire	1	1	Numéro de l'identifiant unique du pont (valeur toujours plus grande que zéro)
NO_DROIT	6,0	N	Obligatoire	2	599	Numéro du droit (valeur toujours plus grande que zéro)
INTERVENTI	2	C	Obligatoire	3	IM	Code de l'intervention
TY_PNT_PNC	10	C	Obligatoire	4	ACBO	Code du type de pont
IN_PLFI_FO	1	C	Obligatoire	5	O	Indicateur montrant que le chargé de réalisation de l'infrastructure a fourni à l'unité de gestion le plan final du pont signé
IN_AVAF_FO	1	C	Obligatoire	6	O	Indicateur montrant que le chargé de réalisation de l'infrastructure a fourni à l'unité de gestion l'avis de capacité portante du pont
DOSSIER	9	C	Obligatoire	7	R0100-01	Numéro de dossier du pont
DT_DEBUT	10	C	Conditionnelle	8	2013-04-01	Date de début (AAAA-MM-JJ)
DT_FIN	10	C	Conditionnelle	9	2013-06-01	Date de fin (AAAA-MM-JJ)
IN_RE_MHO	1	C	Conditionnelle	10	O	Indicateur du respect de la mesure d'harmonisation opérationnelle
NO_DOS_DER	20	C	Conditionnelle	11		Numéro du dossier de dérogation à la LADTF ou au RADF
MET_PROD	10	C	Obligatoire	12	GPS	Code du type de méthode de production
RM_METPROD	254	C**	Facultative	13		Remarque sur le type de méthode de production et sur le type de produit source
RM_FOR	254	C**	Facultative	14		Remarque de nature forestière
IN_REM_COM	1	C	Conditionnelle	15	O	Indicateur d'une remarque complémentaire

SIGNIFICATION DES REMARQUES

1. Inscrire un numéro unique pour chacun des ponts. Ce numéro doit être le même que celui porté par le pont lors de la programmation annuelle ou le même que celui qui a été établi par le titulaire. Si, à l'occasion d'une nouvelle version, un pont est retiré, son numéro ne doit pas être réutilisé pour un autre pont.
2. Le numéro de droit est le numéro que le Ministère attribue au titulaire d'un droit de récolte.
3. Inscrire le code du type d'intervention réalisée. L'annexe 2 présente l'adresse Internet qui permet d'accéder à la liste des codes.
4. Code du type de pont réalisé. L'annexe 2 présente l'adresse internet qui permet d'accéder à la liste des codes.
5. À l'occasion de la construction, l'amélioration ou de la réfection d'un pont, inscrire la lettre O pour « Oui » si le plan final signé par un ingénieur a été transmis à l'unité de gestion. Ne rien inscrire, si le RATF ne contient aucun pont.
6. À l'occasion de la construction, l'amélioration ou de la réfection d'un pont, inscrire la lettre O pour « Oui » si l'avis de capacité portante a été transmis à l'unité de gestion. Ne rien inscrire, si le RATF ne contient aucun pont.
7. Inscrire le numéro de dossier.
8. La date de début des travaux doit être inscrite lorsque le pont est construit, amélioré, refait, fermé ou démantelé sur le territoire où une mesure d'harmonisation des usages, une dérogation ou une modalité d'espèce menacée vulnérable s'appliquent.
9. La date de fin des travaux doit être inscrite lorsque le pont est construit, amélioré, refait, fermé ou démantelé sur le territoire où une mesure d'harmonisation des usages, une dérogation ou une modalité d'espèce menacée vulnérable s'appliquent.
10. Si une mesure d'harmonisation opérationnelle a été convenue pour le secteur, inscrire si oui "O" ou non "N" la mesure a été respectée.
11. Si le secteur fait l'objet d'une dérogation, inscrire le numéro du dossier de dérogation, d'autorisation ou de certificat d'autorisation. De plus, à l'attribut "RM_FOR" inscrire le ou les articles du RADF qui sont en dérogation.
12. Inscrire le type de méthode de production qui a été utilisé pour produire la plus grande partie de l'entité. L'annexe 2 présente l'adresse Internet qui permet d'accéder à la liste des codes.
13. Inscrire toute remarque pertinente relative à la méthode de production et au type de produit source.
14. Inscrire toute remarque de nature forestière pertinente pour l'analyse du rapport.
15. Inscrire la lettre O pour « Oui » si une remarque complémentaire est présente dans le fichier prévu à cette fin.

PONCEAU { . }

DESCRIPTION

Table attributaire du fichier de formes composé des points qui représentent les ponceaux dont l'implantation, la réfection, le démantèlement ou l'amélioration ont été réalisées dans l'année visée par le RATF. Il s'agit des ponceaux qui ont été installés pour traverser un cours d'eau permanent qu'on retrouve sur la carte écoforestière produite par le Ministère.

Aucune superposition n'est permise dans ce fichier. De plus, les conduits de drainage ne doivent pas être intégrés au fichier de formes.

Cette fiche permet aussi d'inscrire diverses caractéristiques au sujet des structures de ponceaux. Un ponceau peut comporter plus d'une structure. Dans ce cas, chaque structure doit être représentée par un point.

Pont { . } (fichier de formes)						
Attribut	Format		Présence	Numéro de la remarque	Exemple	Description
	L	T				
ID_PNT_PNC	6,0	N	Obligatoire	1	1	Numéro de l'identifiant unique du ponceau (valeur toujours plus grande que zéro)
NO_DROIT	6,0	N	Obligatoire	2	250	Numéro du droit (valeur toujours plus grande que zéro)
INTERVENTI	2	C	Obligatoire	3	IM	Code de l'intervention
TY_PNT_PNC	10	C	Obligatoire	4	TTOG	Code du type de ponceau
IN_LB_POIS	2	C	Obligatoire	5	O	Indicateur du respect du libre passage du poisson
DT_DEBUT	10	C	Conditionnelle	6	2013-04-01	Date de début (AAAA-MM-JJ)
DT_FIN	10	C	Conditionnelle	7	2013-06-01	Date de fin (AAAA-MM-JJ)
NO_DOS_DER	20	C	Conditionnelle	8		Numéro du dossier de dérogation à la LADTF ou au RADF
MET_PROD	10	C	Obligatoire	9	GPS	Code du type de méthode de production
RM_METPROD	254	C**	Facultative	10		Remarque sur le type de méthode de production et sur le type de produit source
LONGUEUR	3,0	N	Obligatoire	11	56	Longueur du ponceau en mètre Valeur plus grande que zéro)
PORTEE	5,0	N	Conditionnelle	12	2700	Portée exprimée en millimètres (valeur à zéro ou plus grande que zéro)
HAUT	5,0	N	Conditionnelle	13	1800	Hauteur exprimée en millimètres (valeur à zéro ou plus grande que zéro)
DIAMETRE	5,0	N	Conditionnelle	14		Diamètre du tuyau exprimé en millimètres (valeur à zéro ou plus grande que zéro)
RM_FOR	254	C**	Facultative	15		Remarque de nature forestière
IN_REM_COM	1	C	Conditionnelle	16	O	Indicateur d'une remarque complémentaire

SIGNIFICATION DES REMARQUES

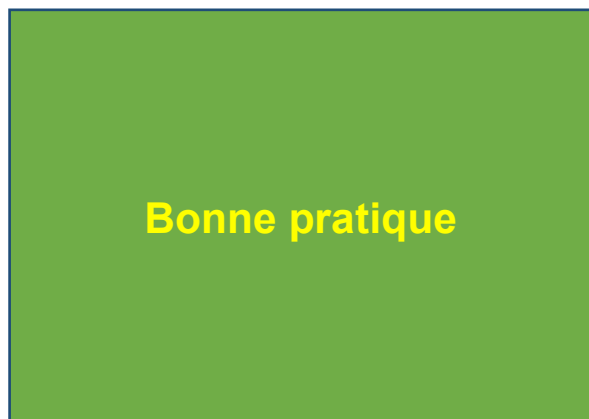
1. Inscrire un numéro unique pour chacun des ponceaux. Ce numéro doit être le même que celui porté par le ponceau lors de la programmation annuelle ou le même que celui qui a été établi par le titulaire. Si, à l'occasion d'une nouvelle version, un ponceau est retiré, son numéro ne doit pas être réutilisé pour un autre ponceau.
2. Le numéro de droit est le numéro que le Ministère attribue au titulaire d'un droit de récolte.
3. Inscrire le code du type d'intervention réalisée. L'annexe 2 présente l'adresse Internet qui permet d'accéder à la liste des codes.
4. Code du type de ponceau réalisé. L'annexe 2 présente l'adresse internet qui permet d'accéder à la liste des codes.
5. Indicateur du libre passage des poissons selon l'article 103 du RADF. Dans le cas où le libre passage du poisson devait être assuré, inscrire "O" si le libre passage a été respecté ou "N" si non respecté. Inscrire "NA" si le libre passage du poisson n'avait pas à être assuré.
6. La date de début des travaux doit être inscrite lorsque le ponceau est construit, amélioré, refait ou fermé (retiré) sur le territoire où une mesure d'harmonisation des usages, une dérogation ou une modalité d'espèce menacée vulnérable s'appliquent.
7. La date de fin des travaux doit être inscrite lorsque le ponceau est construit, amélioré, refait ou fermé (retiré) sur le territoire où une mesure d'harmonisation des usages, une dérogation ou une modalité d'espèce menacée vulnérable s'appliquent.
8. Si le secteur fait l'objet d'une dérogation, inscrire le numéro du dossier de dérogation, d'autorisation ou de certificat d'autorisation. De plus, à l'attribut "RM_FOR" inscrire le ou les articles du RADF qui sont en dérogation.
9. Inscrire le type de méthode de production qui a été utilisé pour produire la plus grande partie de l'entité. L'annexe 2 présente l'adresse Internet qui permet d'accéder à la liste des codes.
10. Inscrire toute remarque pertinente relative à la méthode de production et au type de produit source.
11. Longueur en mètre du ponceau.
12. Condition: si le ponceau est une structure à arche, un tuyau arqué ou un ponceau en bois, vous devez inscrire une portée. La portée est la distance mesurée entre les points d'appui des éléments qui servent de support à une structure à arche ou entre les points les plus éloignés d'un tuyau arqué sur le plan horizontal. (Voir l'annexe 3). Cet attribut va de pair avec l'attribut "HAUTEUR". La portée s'exprime en millimètre.
13. Condition: si le ponceau est une structure à arche, un tuyau arqué ou un ponceau en bois, vous devez inscrire une hauteur. Pour un ponceau en bois : distance verticale entre le lit du cours d'eau et le dessous de la bille transversale. Pour une arche : distance verticale entre le point d'appui de la structure et la paroi supérieure. Pour un tuyau arqué : distance verticale entre la paroi inférieure et la paroi supérieure. (Voir l'annexe 3). Cet attribut va de pair avec l'attribut "PORTEE". La hauteur s'exprime en millimètre.

14. Condition: si le ponceau est de type circulaire, il faut inscrire le diamètre du tuyau. Le diamètre s'exprime par la plus grande distance entre les parois d'un conduit à contour fermé. (Voir l'annexe 3). Le diamètre s'exprime en millimètre. Lorsqu'un diamètre est inscrit, aucune donnée ne doit être inscrite à l'attribut "PORTEE" est à l'attribut "HAUTEUR".
15. Inscrire toute remarque de nature forestière pertinente pour l'analyse du rapport.
16. Inscrire la lettre O pour « Oui » si une remarque complémentaire est présente dans le fichier prévu à cette fin.

Annexe 12 – Présentation des polygones d'intervention (Fiche Pol_int) des secteurs de coupe avec rétention par bouquets ou îlots

Plusieurs questions ont été posées en lien avec la présentation d'un polygone traité en coupe avec rétention de bouquet ou d'îlot.

Voici comment présenter ces polygones



Le polygone doit être plein

Voici comment ne pas présenter ce polygone.

Le polygone ne doit pas présenter des « trous de beigne » dans la fiche « Pol_int ».

Mauvaise façon



